

La solidarité alimentaire à Bordeaux / Géographie et accessibilité



étude

06 / 2026

1	Contexte et enjeux	p.3
2	Une étude exploratoire	p.4
3	Objectifs et sources de l'étude	p.5
4	Portrait de l'offre de solidarité alimentaire	p.7
5	Localisation du besoin de solidarité alimentaire	p.16
6	Concordance entre les géographies de l'offre et du besoin présumé	p.22
7	Réalités du terrain et pratiques des bénéficiaires et des acteurs	p.25
8	Remarques conclusives, synthèse et enseignements	p.29
9	Annexes méthodologiques	p.33
10	Éléments bibliographiques	p.42

Contexte et enjeux

Des tensions qui se développent

Le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté sur le territoire de Bordeaux au cours des dernières années¹.

D'après la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, le nombre de ses bénéficiaires dans le département s'élevait à 22 800 en 2023 (contre 22 000 en 2021, soit une augmentation de 3,6 % en deux ans).

Dans le même temps, les ressources alimentaires disponibles – notamment la « ramasse »² – sont davantage contraintes. Les associations bordelaises font part d'une pression croissante, liée à l'arrivée de nouveaux publics aux profils variés et certaines signalent avoir dû adopter des règles restreignant en partie l'accès à leurs offres (par exemple en mettant en place une liste d'attente ou en fixant une durée limitée plus courte pour bénéficier d'une aide).

Enfin, l'État et les collectivités locales font également face à un contexte budgétaire très tendu, qui limite, voire réduit les marges de manœuvre.

Le besoin d'un pas de côté... pour continuer à aller de l'avant

Dans ce contexte, la ville et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux ont manifesté le souhait d'aborder les problématiques de solidarité alimentaire en adoptant un angle géographique complémentaire à ceux déjà existants, afin d'identifier des pistes permettant d'améliorer l'ajustement de l'offre aux besoins des habitants de la commune.

La ville et le CCAS ont, dès l'amorce de la présente étude, affiché la volonté que leurs partenaires (et notamment les acteurs associatifs) soient étroitement associés à la démarche.

En s'appuyant sur des éléments de diagnostic mis à plat, il s'agissait à la fois :

- De partager les constats et les expertises ;
- D'approfondir les échanges entre les acteurs du territoire ;
- Et, ce faisant, de fournir à l'ensemble des acteurs des outils pour continuer à améliorer les pratiques et l'accompagnement des bénéficiaires.

1. Entre 2014 et 2021, le nombre de Bordelais en situation de pauvreté (au sens où leur revenu disponible est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian national) est passé de 37 051 à 38 568. En adoptant un seuil de 40 % du revenu médian, le nombre de Bordelais situés en deçà de ce seuil est passé de 12 784 à 13 612 sur cette même période de sept ans. On notera que ces augmentations se sont faites à un rythme proche de celui de la population générale. (Source : INSEE Filosofi. NB : la population est ici calculée comme le nombre de personnes vivant dans les ménages fiscaux.)

2. La « ramasse » correspond à la collecte (auprès de commerces ou de producteurs) de denrées alimentaires invendues mais encore consommables.

Une étude exploratoire

Disposer d'une approche géographique de l'offre et des besoins

L'étude s'intéresse tout particulièrement à la question de l'accessibilité de l'aide alimentaire¹.

Envisagée dans un sens étroit, la notion d'accessibilité peut en première analyse ne renvoyer qu'à la dimension spatiale de la demande et de l'offre de solidarité alimentaire. Les géographies de l'offre et de la demande sont-elles aujourd'hui correctement ajustées l'une à l'autre sur la commune de Bordeaux ? Y a-t-il des secteurs qui pourraient paraître insuffisamment couverts en matière d'aide alimentaire ?

Un travail à l'échelle infracommunale

Les travaux d'étude ou de recherche réalisés en France afin de rapprocher les cartes de l'offre et la demande de solidarité alimentaire ont jusqu'à présent été réalisés à des échelles relativement larges et en mobilisant une maille communale.

Cf. par exemple le travail de la chaire Unesco Alimentations du monde et de l'INRAE sur le département de l'Hérault.

Cependant, comme l'explique un groupe de travail réuni en 2022 sous l'égide du Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), « La maille communale ne permet pas forcément de faire des arbitrages opérationnels, il faut parfois aller au niveau du quartier ou à l'Iris pour un ciblage plus fin ».

La présente étude se propose d'approcher la question de l'articulation de l'offre et de la demande à une échelle fine.

À une telle échelle, cependant, et spécialement dans un contexte urbain dense, l'hypothèse selon laquelle les recourants à l'aide alimentaire se rendent au plus près de là où ils résident (ou de leur lieu de vie) ne résiste pas.

La question de l'accessibilité de l'offre de solidarité alimentaire implique dès lors d'intégrer d'autres dimensions que la seule proximité spatiale. Dans cette acception large, appréhender l'accessibilité nécessite de compléter une approche statistique par une approche qualitative, permettant de tenir compte des besoins et les pratiques réelles des bénéficiaires.

1. Les notions d'aide alimentaire et de solidarité alimentaire seront ici utilisées comme synonymes. Elles désignent la gratuité (ou la quasi-gratuité) d'accès à des repas et/ou à des paniers ou colis alimentaires, ainsi que des aides pécuniaires accordées pour l'achat de denrées alimentaires (notamment dans des épiceries sociales et solidaires).

Objectifs et sources de l'étude

a. L'étude vise en premier lieu à caractériser **les offres de solidarité alimentaire**, en tenant compte non seulement de leur localisation, mais aussi de certaines de leurs spécificités (types d'offre, temporalité de la disponibilité de l'offre). À cette fin, un partenariat a été noué entre l'a-urba et l'association Solinum, afin de pouvoir mobiliser les bases de données qu'elle produit via des remontées d'informations de la part des acteurs de la solidarité¹.

b. En second lieu, la caractérisation du **besoin d'aide alimentaire** a été approchée de deux façons complémentaires. D'abord en s'appuyant sur les différentes caractéristiques socio-démographiques des ménages selon leur lieu de résidence. Ensuite en tenant compte du revenu disponible des ménages. Ces travaux, qui visent à fonder une présomption de besoin de solidarité alimentaire, mobilisent les statistiques produites par l'INSEE et ont été effectuées en s'appuyant sur un découpage à l'IRIS², qui constitue la maille la plus fine permettant de disposer d'un vaste éventail d'indicateurs statistiques.

Même si l'étude s'intéresse spécifiquement à la ville de Bordeaux, ces deux premières approches ont été réalisées sur un périmètre élargi, parce que les offres de solidarité alimentaire situées sur la commune de Bordeaux peuvent en partie bénéficier à des habitants des communes périphériques et vice-versa. Le périmètre adopté pour cette étude s'étend ainsi à l'ensemble du secteur intra-rocade de la métropole bordelaise.

c. En troisième lieu, enfin, **la réalité du terrain et les pratiques des bénéficiaires** ont été éclairées à la fois par des échanges avec plus de 20 acteurs de la solidarité alimentaire (réunions du comité de suivi, atelier de travail, demi-journée de restitution et d'échanges) et par onze entretiens individuels semi-directifs réalisés avec des recourants à l'aide alimentaire³.

1. L'association Solinum porte et met en ligne l'outil Soliguide. Les traitements sont fondés sur une extraction au sein de la base de données réalisée en septembre 2025 (à l'exception des statistiques relatives à la déclinaison saisonnière de l'offre, qui relèvent d'une interrogation réalisée en février 2026). Certaines erreurs ont pu être constatées dans la base de données, qui peuvent introduire quelques biais. C'est le cas par exemple des jours et heures d'ouverture de certains points d'accès à l'aide alimentaire, ou du type d'aide alimentaire fournie. L'intégralité de la base ne pouvant pas être contrôlée dans le cadre de la présente étude, le parti a généralement été pris de conserver l'ensemble de ses informations. Celles-ci garantissent une vision d'ensemble et des enseignements généraux très satisfaisants. Certaines informations détaillées présentées sur les cartes ci-après doivent néanmoins être lues avec précaution.

2. Les IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) sont des délimitations infracommunales développées par l'INSEE et constituent les briques de base en matière de diffusion de données statistiques.

3. Le terme « bénéficiaire » renvoie à l'ensemble des personnes qui bénéficient d'une aide alimentaire. Le terme « recourant » est parfois utilisé pour désigner spécifiquement les personnes qui se rendent sur les sites d'offre de solidarité alimentaire (et qui peuvent, par exemple, en faire bénéficier plusieurs membres de leur famille).

Plusieurs limites statistiques

Les bases de données issues de la statistique publique mobilisées pour estimer le besoin de solidarité alimentaire prennent mal en compte certains publics potentiellement concernés.

- C'est d'abord le cas des **étudiants**. Ils sont certes correctement pris en considération dans le recensement de la population réalisé par l'INSEE (et donc dans les caractéristiques socio-économiques des ménages qui sont mobilisées ci-après pour caractériser les secteurs géographiques présentant une présomption de besoin d'aide alimentaire). Cependant, leur revenu reste très largement inconnu puisque les statistiques s'appuient sur les ménages fiscaux et qu'une grande majorité des étudiants sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents (qu'ils cohabitent effectivement avec eux ou pas)⁽¹⁾.
- L'étude ne permet donc pas d'appréhender la pauvreté étudiante. Il faut toutefois noter que les étudiants éprouvant des besoins de solidarité alimentaire font probablement majoritairement appel à des « circuits » spécifiques pour leur alimentation (repas CROUS à 1 €, associations dédiées).
- Les personnes **en situation irrégulière** sont en principe intégrées dans le recensement de la population. Quelques limites peuvent cependant exister, spécialement en zone urbaine. Les squats par exemple y sont sans doute moins facilement repérables et donc moins recensés que dans d'autres types de territoires. Concernant les statistiques de revenus, même si une partie des personnes concernées déclarent leurs revenus, la proportion de celles-ci n'a jamais fait l'objet d'une estimation (ni localement, ni même à l'échelle nationale). L'incertitude est donc forte sur le nombre de ménages qui sont à la fois en situation irrégulière et de pauvreté et qui n'intègrent pas les statistiques de revenus.
- Les personnes **sans domicile fixe** sont mal intégrées dans le recensement de l'INSEE et, sauf dans certaines situations, ne renseignent très majoritairement pas de déclaration fiscale. L'opération « La nuit de la solidarité » réalisée à Bordeaux depuis 2022 permet de les recenser (392 personnes identifiées dans les espaces publics de la commune en janvier 2025) mais pas de localiser leur lieu de vie habituel. Ceci empêche de confronter la localisation de l'offre dédiée (maraudes et distributions de repas) avec la localisation des besoins.



Sur la place André Meunier, pendant les soirées des mois d'hiver, les Restos du cœur de la Gironde distribuent des repas gratuits, via le dispositif le « camion du cœur ».

Crédit photo : @a'urba

1. Ce point est toutefois mal documenté. À notre connaissance, il ne peut être approché que par une enquête réalisée en 2013 pour le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette enquête indiquait que près des trois quarts des étudiants français sont économiquement dépendants de leurs parents. Effectuer sa propre déclaration de revenus faisait partie des signes d'une autonomie matérielle. Cf. L'état de l'enseignement et de la recherche, n°8, juin 2015.

Portrait de l'offre de solidarité alimentaire

En septembre 2025, sur l'ensemble du secteur intra-rocade de l'agglomération bordelaise, la base de données du Soliguide recensait une soixantaine d'acteurs offrant des services d'aide alimentaire, via 88 points d'accès différents (voir Tableau 1 et Carte 1).

Un grand nombre des sites d'offre se situent dans l'espace central de l'agglomération. Parmi les 88 points, 38 sont en effet situés dans la commune de Bordeaux.

L'offre bordelaise manifeste elle-même une relative concentration, spécialement dans les secteurs de l'hypercentre et de Victoire-Capucins (qui comptabilisent à eux seuls plus de la moitié des points d'accès bordelais), **mais aussi dans le quartier de Bacalan**. Inversement, on note que l'ouest de la commune (à partir de la ceinture des cours) compte peu de sites permettant d'accéder à une aide alimentaire (un seul site dans le quartier de Caudéran, un seul également dans le quartier Saint-Augustin/Tauzin).

Une décomposition de l'offre totale selon les types de services offerts permet de mieux comprendre la géographie de l'offre (voir Cartes 2 à 4).

La concentration de l'offre est particulièrement nette pour la distribution de repas. C'est pour ce type d'offre, principalement dédiée aux personnes sans abris ou en campement, mais aussi aux personnes ne disposant pas d'une cuisine, que la polarisation est la plus marquée, tant pour la ville-centre par rapport à sa périphérie (21 sites sont localisés à Bordeaux sur les 27 situés dans les secteurs intra-rocade) que dans une approche infracommunale (avec une concentration sur les secteurs du centre-ville, de Victoire-Capucins et de Bacalan).

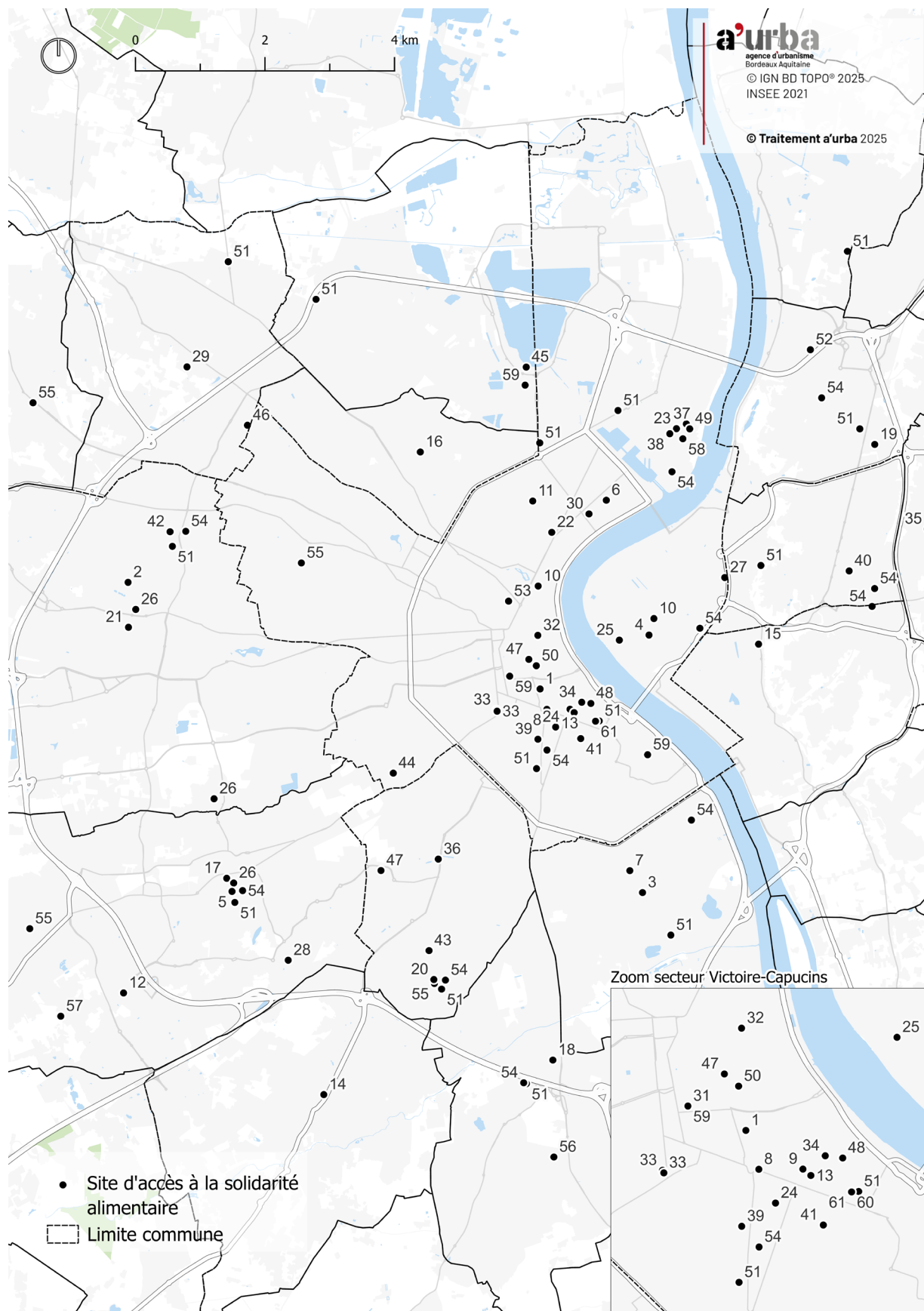
Inversement, la distribution de colis ou de paniers alimentaires est celle qui révèle la répartition spatiale la moins polarisée, tant sur les secteurs intra-rocade qu'au sein de l'espace communal bordelais (même si les lieux de distribution à Bordeaux sont surtout présents dans les secteurs intra-cours et dans le secteur de Bacalan). Enfin, si la localisation des épiceries sociales et solidaires ne témoigne pas d'une surreprésentation des sites bordelais par rapport à ceux des autres communes de la proche périphérie (6 sites sur 19), elle marque néanmoins, au sein de la ville-centre, un tropisme important pour le secteur Victoire-Capucins.

Tableau 1 – Acteurs de la solidarité alimentaire opérant à Bordeaux et/ou dans sa proche périphérie

N°	Acteur	N°	Acteur
1	Association culturelle israélite de Gironde	32	La Tablée populaire et solidaire
2	Asso-Lidarité Aînés 33	33	Le 4 de Bordeaux
3	Cabas'Sol	34	Le Carillon
4	Café associatif "Au Petit Monde"	35	Le Comptoir - CCAS Artigues-près-Bordeaux
5	CCAS de Pessac	36	Le Comptoir d'Aliénor
6	Centre social Bordeaux Nord	37	Le Garage moderne
7	Centre social et culturel de l'Estey	38	Le Kfé des familles
8	Coffee Bus 33	39	Le Pain de l'amitié
9	Graines de solidarité (cf. aussi n° 24)	40	Le panier des 4 saisons
10	Croix-Rouge française	41	Le Petit grain
11	Épi C'Tout	42	Le Relais des solidarités
12	EPI'SOL	43	Le Relais talençais
13	Épicerie des Capucins	44	Le Tauzin - Maison de quartier et centre social
14	Épicerie sociale et solidaire de Gradignan	45	Les Gratuits - Gironde solidarité
15	Épicerie solidaire du CCAS de Floirac	46	L'EYpicerie
16	Épicerie solidaire La Bous-Sol	47	Linkee
17	Épi'Sol Pessac	48	Pass'Mirail
18	Escale solidaire "Ensemble"	49	Régie de quartier habiter Bacalan
19	Espoir Bordeaux rive droite	50	Réseau Paul Bert
20	Espoir pour tous	51	Restos du Cœur
21	Faire et agir	52	RHVS study hôtel
22	Foyer fraternel	53	Secours catholique
23	Gargantua	54	Secours populaire Gironde
24	Graines de solidarité (cf. aussi n° 9)	55	Société de Saint Vincent de Paul
25	Halte de jour du CCAS de Bordeaux	56	Solution endettement service
26	Imagine demain	57	Terres d'Adèles
27	La Chiffonne Rit	58	Toutes à l'abri
28	La cuvée des Écolos	59	Un Espoir solidaire (cf. aussi n° 61)
29	La Main tendue	60	Un Rayon de solidarité
30	La Maison d'Elizabeth	61	Un Espoir solidaire (cf. aussi n° 59)
31	La Maraude du cœur Bordeaux		

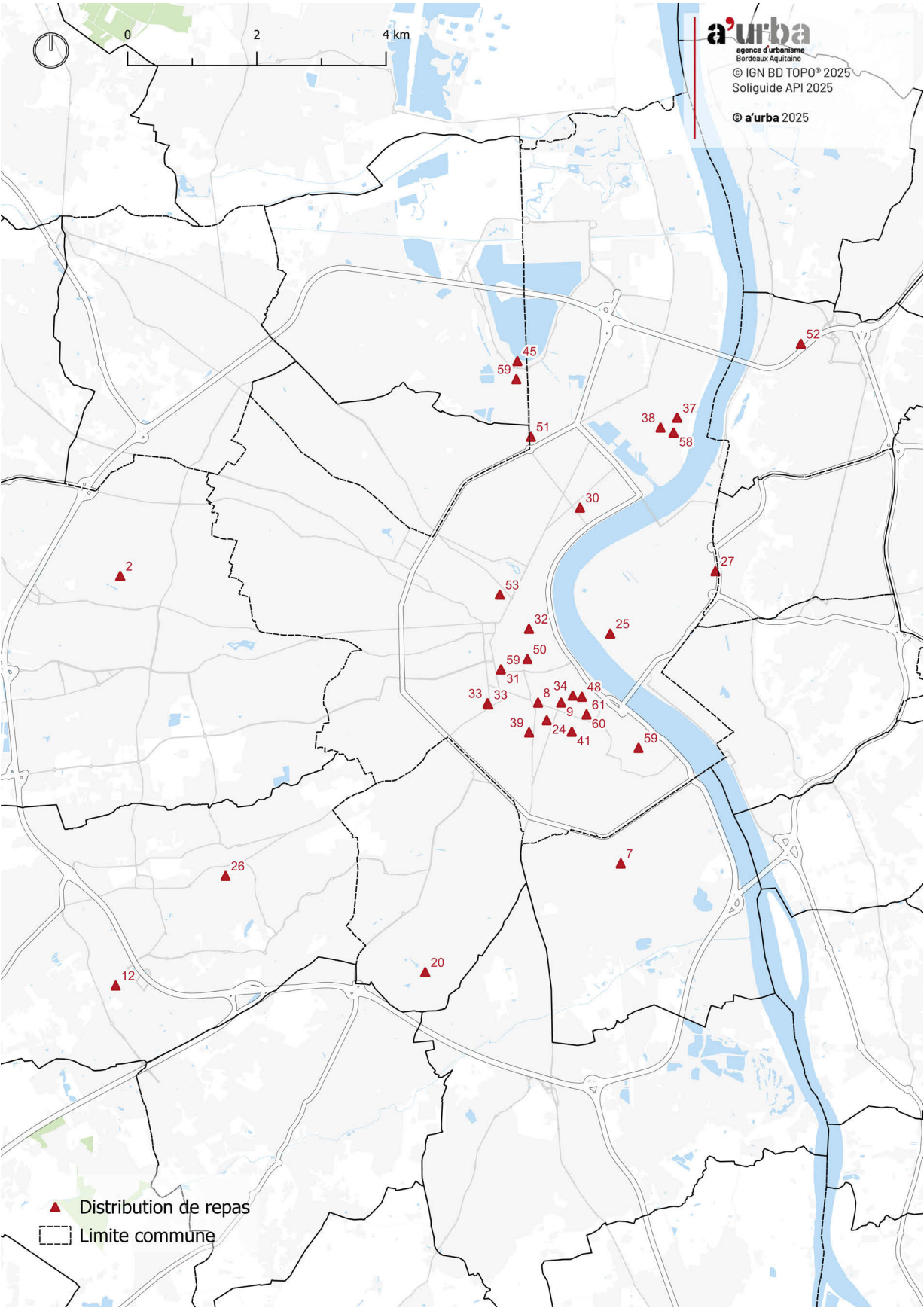
Source : Solinum (traitements a'urba)

Carte 1 – Sites d'accès à la solidarité alimentaire

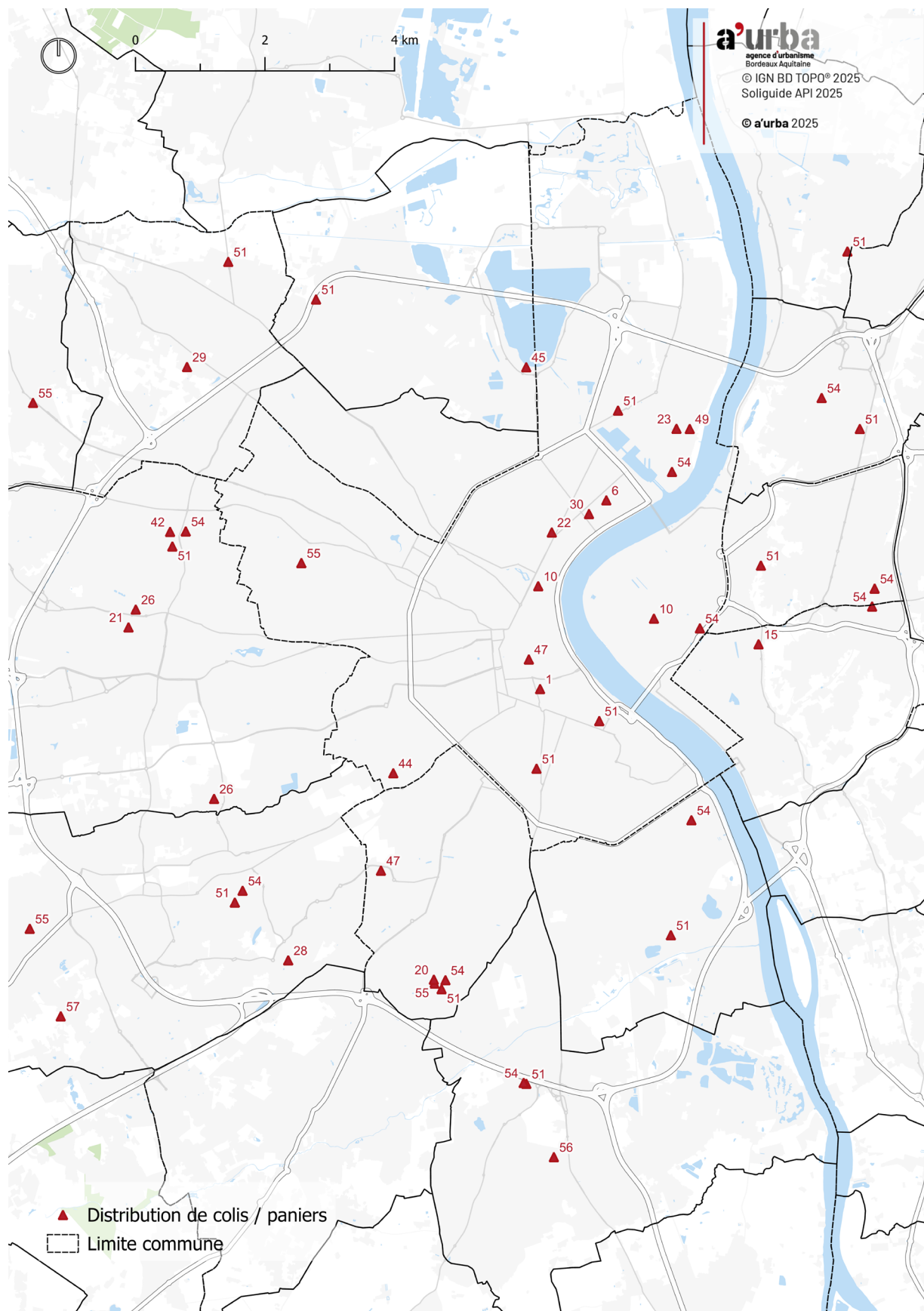


Source : Solinum (traitements a'urba)

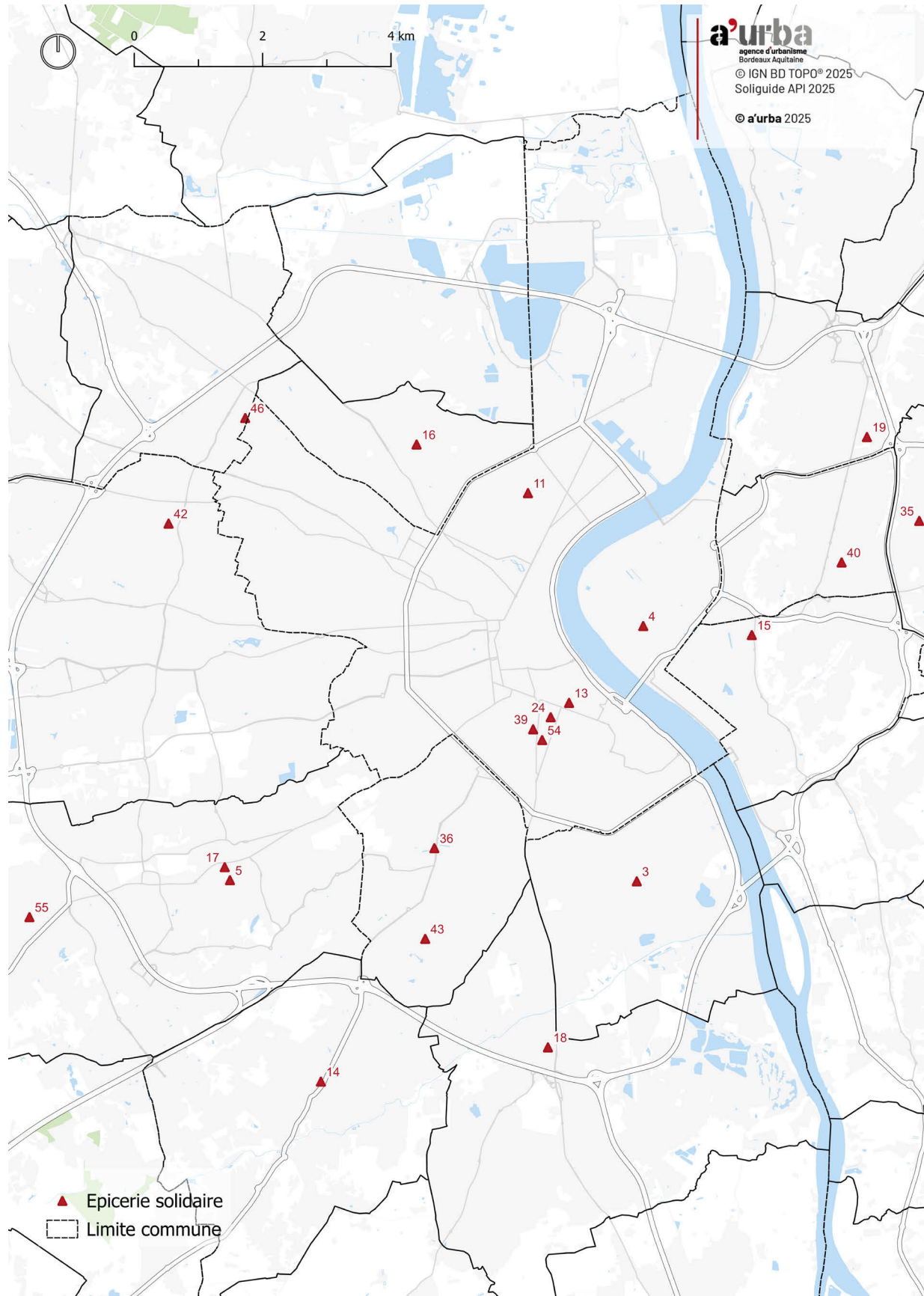
Carte 2 – Sites d'accès à la solidarité alimentaire – Distribution de repas



Carte 3 – Sites d'accès à la solidarité alimentaire - Distribution de colis / paniers



Carte 4 – Sites d'accès à la solidarité alimentaire – Épiceries sociales et solidaires

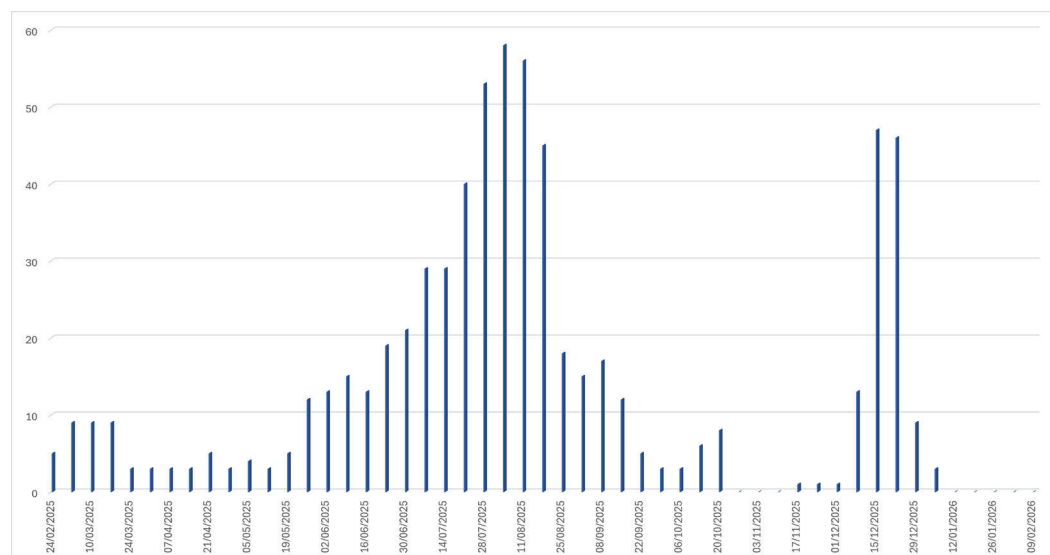


La base de données du Soliguide permet également de mettre en évidence certaines caractéristiques temporelles de l'offre d'aide alimentaire.

Il apparaît que les principales périodes de vacances annuelles – et notamment la période estivale – peuvent générer des interruptions de plusieurs services d'aide alimentaire, notamment en raison des congés des bénévoles. C'est particulièrement le cas pour les distributions de repas qui, entre le 28 juillet et le 1er septembre 2025, enregistraient des taux de fermeture supérieurs à 40 %.

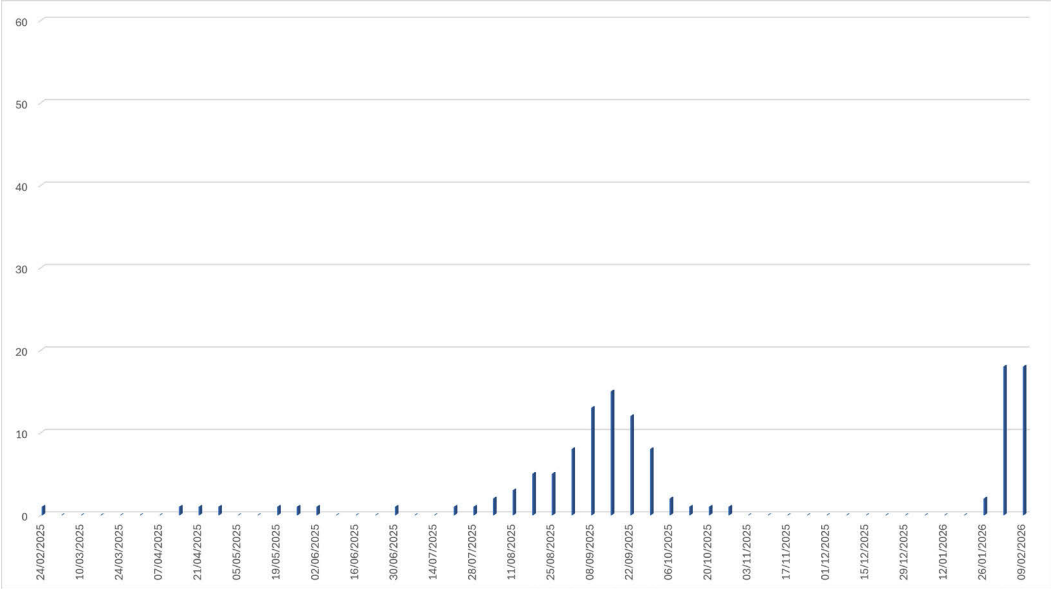
Graphiques 1 à 3 – Taux de fermetures exceptionnelles des sites d'offre d'aide alimentaire sur la commune de Bordeaux, en %

Graphique 1 – Distribution de repas



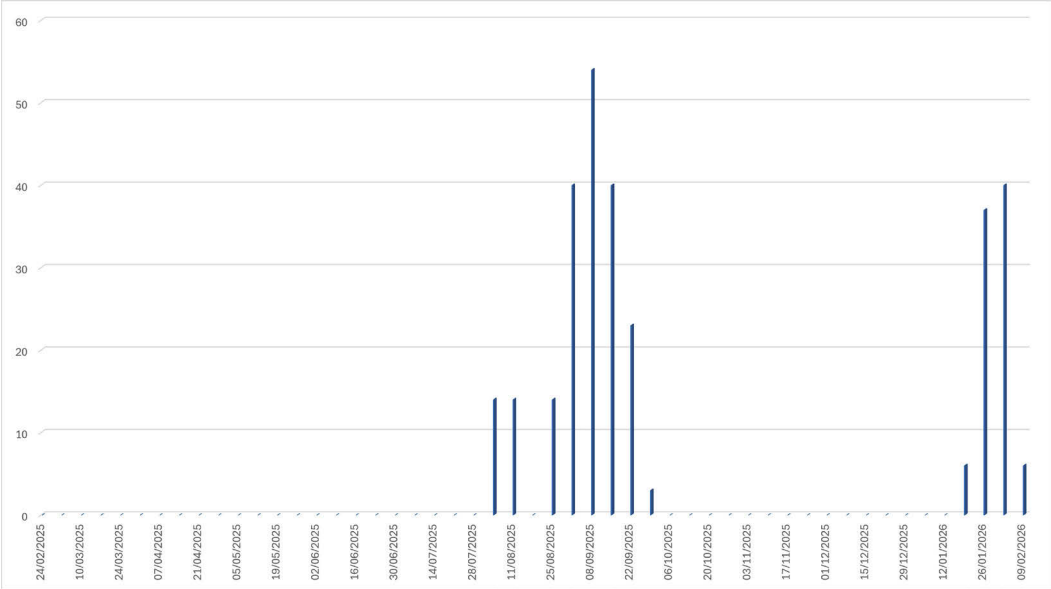
Source : Solinum (traitements a'urba)

Graphique 2 – Distribution de colis / paniers



Source : Solinum (traitements a'urba)

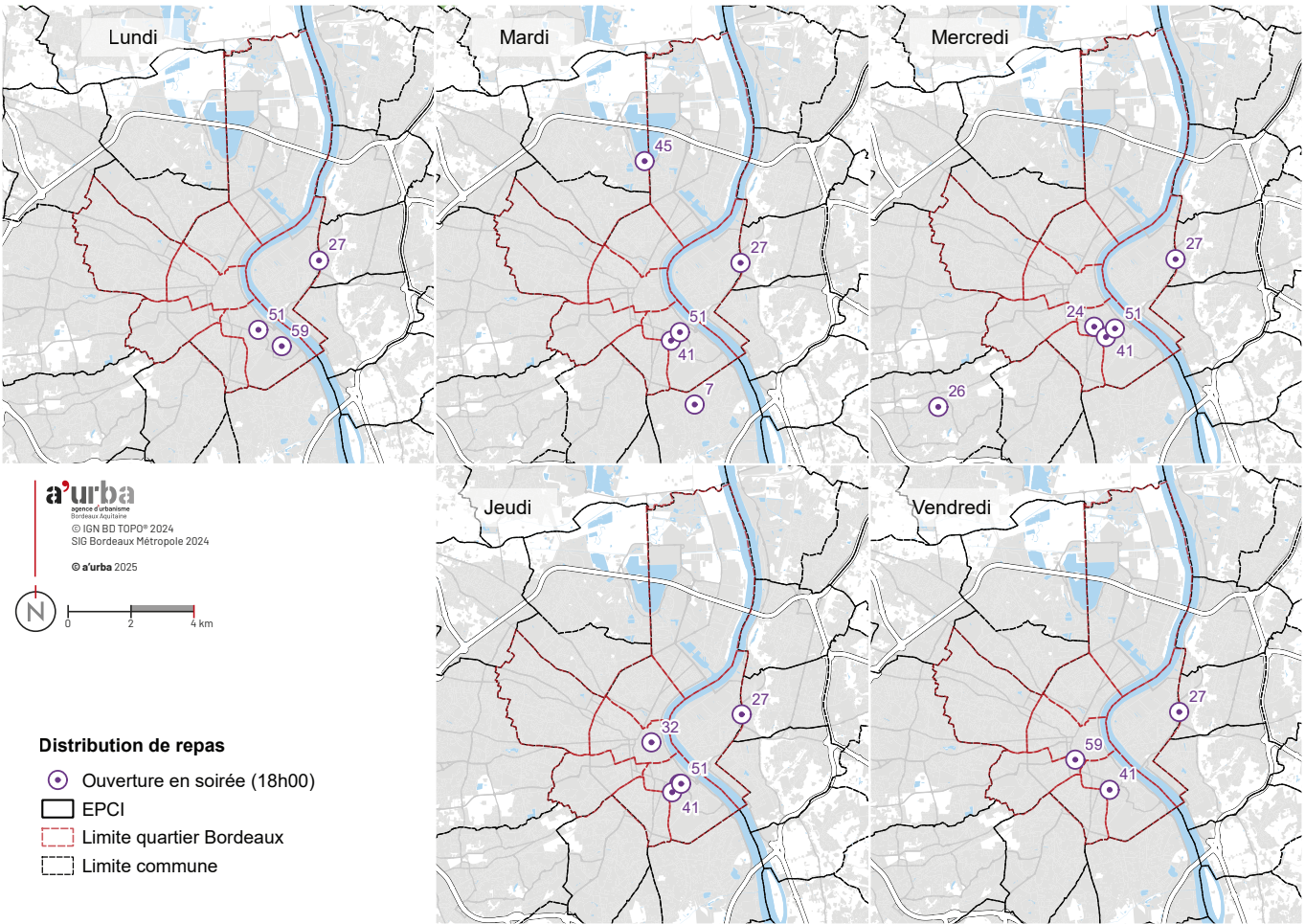
Graphique 3 – Épiceries sociales et solidaires



Source : Solinum (traitements a'urba)

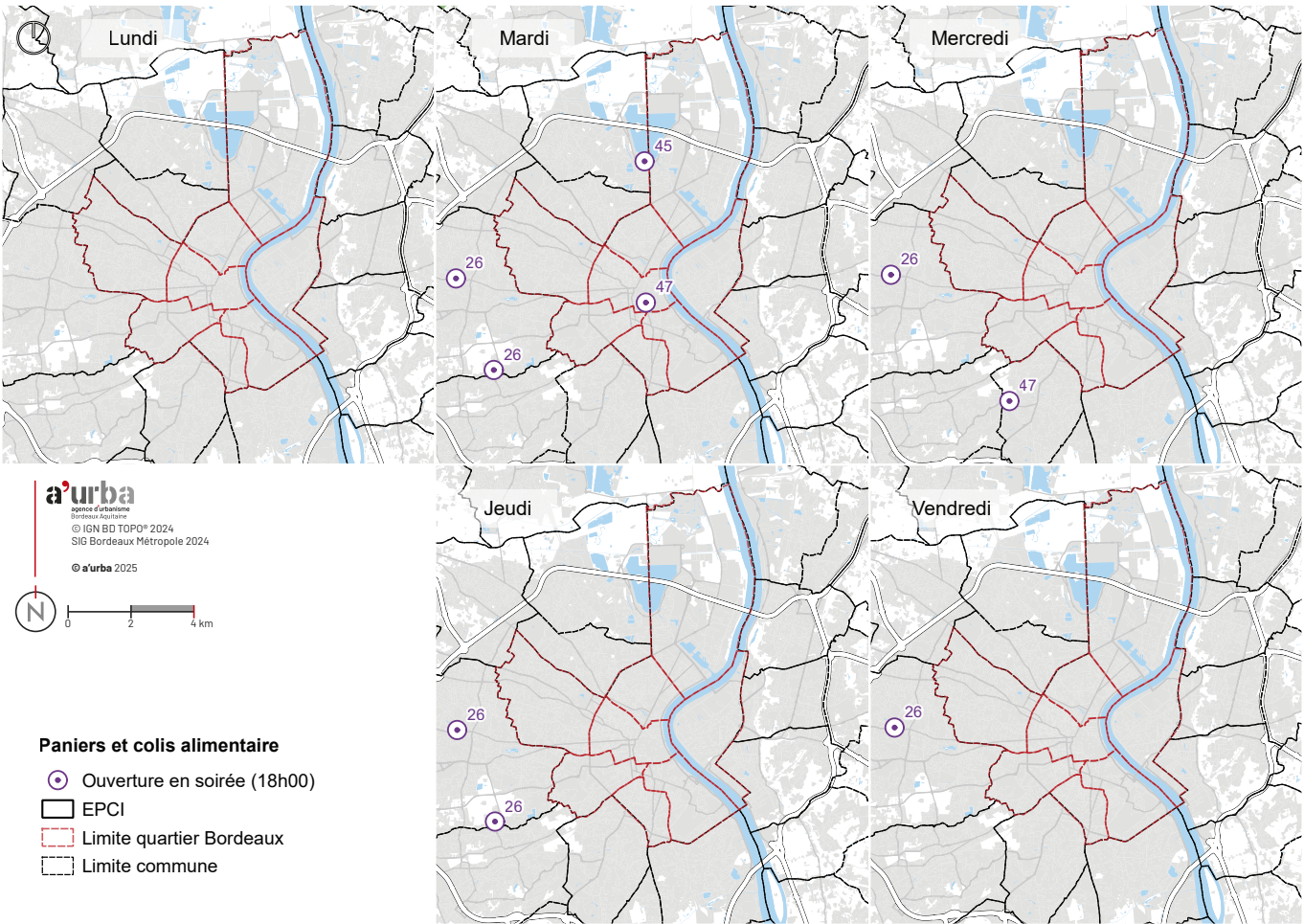
Enfin, même en dehors des périodes de congés, le nombre de sites disponibles pour accéder à une aide alimentaire peut devenir extrêmement réduit si l'on croise le type de service avec les jours et les horaires des services. C'est spécialement le cas des soirées. Les bénéficiaires ne peuvent parfois pas disposer d'une offre les soirs de la semaine, ce qui peut s'avérer contraignant, notamment pour des personnes exerçant un ou plusieurs « petits boulots » en journée¹.

Carte 5 - Distribution de repas en soirée



1. Les cartes 5 et 6 s'appuient sur les données fournies par le Soliguide. L'heure d'accès au service pouvant parfois se confondre avec les horaires d'ouverture de l'association, ces cartes doivent être lues avec prudence. Elles ont néanmoins été corrigées sur la base d'informations transmises par le CCAS de Bordeaux, ainsi que de contacts qui ont pu être pris auprès de quelques acteurs associatifs.

Carte 6 - Distribution de colis / paniers en soirée



Localisation du besoin de solidarité alimentaire

Les facteurs occasionnant un besoin de solidarité alimentaire

Plusieurs études récentes apportent des éclairages sur les principaux déterminants de l'insécurité ou de l'insuffisance alimentaire.

L'étude ALISIRS réalisée en 2010 sur un échantillon de 3 000 ménages franciliens a montré que les facteurs les plus fréquemment associés à l'insuffisance alimentaire étaient **un revenu sous le seuil de pauvreté**, le fait d'être bénéficiaire de **minima sociaux**, **un faible niveau d'études**, le fait de relever des **catégories sociales « employés » et « ouvrier »**, la **composition familiale** (ménages monoparentaux, ménages avec 3 enfants ou plus et ménages complexes), et le fait de résider en HLM ou dans un quartier politique de la ville. Cependant, lorsque ces différents facteurs individuels de risque sont intégrés dans une analyse statistique globale, il apparaît que **la variable clé est le niveau de revenu disponible**, la plupart des autres caractéristiques n'apparaissant principalement que parce qu'elles sont corrélées à un faible niveau de revenu. À niveau de revenu égal, les facteurs de risque qui restent statistiquement significatifs sont le fait d'avoir **un enfant de moins de trois ans** et une configuration du foyer autre qu'un ménage mononucléaire (dont la **monoparentalité**).

L'étude 2021 sur les comportements et attitudes alimentaires en France (CAF) du CREDOC, réalisée auprès d'environ 4 000 personnes résidant en France métropolitaine, donne des résultats similaires. Les facteurs de risques sont les foyers de **trois enfants et plus**, les **familles monoparentales**, le fait d'être **ouvrier**, d'être **inactif** et de ne pas avoir de diplôme. S'y ajoute le fait d'être **étudiant** ou de ressortir aux **tranches d'âge situées entre 35 et 54 ans**.

Une étude réalisée sur l'Île-de-France en 2023 par le CREDOC (en lien avec l'Agence nouvelle des solidarités actives - ANSA) a, de son côté, sélectionné les huit indicateurs suivants pour conduire un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle communale : la part des individus **peu ou pas diplômés**, la part des ménages dont les ressources dépendent au moins pour moitié du **RSA**, la part des individus au **chômage** dans la population, la part des **enfants des ménages à bas revenu**, la part des individus **immigrés**, la part des ménages d'une seule personne, la part des étudiants de 18 ans et plus et la part des personnes ne possédant pas de voitures rapportée à la densité de population.

Enfin, une enquête réalisée par l'INSEE en 2022 auprès de 4 515 recourants à l'aide alimentaire en nature a montré qu'en France, les recourants à l'aide alimentaire (distribution de colis ou de paniers) ont très majoritairement un **niveau de vie qui se situe en deçà du seuil de 40 % du revenu médian**. C'est le cas de 72 % de ceux qui vivent en logement ordinaire et de 88 % des autres recourants.

Sur la base de ces enseignements, la présente étude se propose d'approcher de deux façons la géographie du risque d'insécurité alimentaire :

- La première approche vise à **repérer et caractériser les secteurs géographiques qui présentent des risques de précarité potentielle**. Il s'agit de mobiliser différents indicateurs produits par l'INSEE lors du recensement de la population (et disponibles à l'échelle des IRIS), à la fois pour identifier les secteurs infracommunaux dans lesquels les habitants peuvent le plus présenter ces facteurs de risque, et pour distinguer ces secteurs selon les types de facteurs qui y sont les plus fréquemment présents.
- La seconde approche cherche à **identifier les lieux de résidence des ménages bordelais présentant un faible niveau de revenu**, en adoptant le seuil de 40 % du revenu médian.

Identification des secteurs géographiques présentant des signes de précarité potentielle

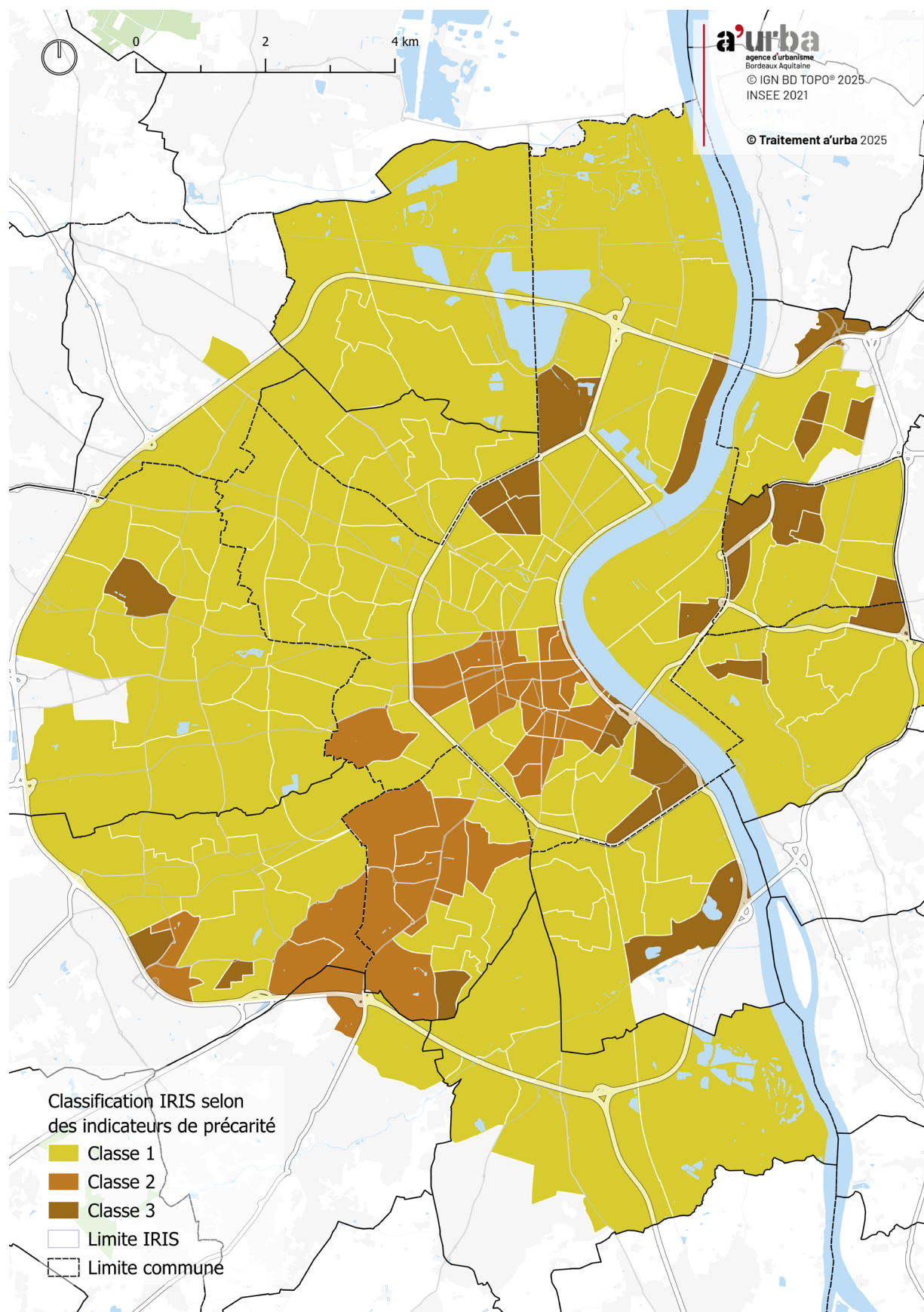
Sur la base d'une sélection d'indicateurs statistiques opérée lors d'une réunion du comité de suivi de l'étude, un traitement statistique (ACP-CAH) a permis de distinguer trois grands types de secteurs (cf. annexe méthodologique n° 1). La carte 7 présente le résultat de cette analyse.

Les secteurs relevant de la classe 1 sont caractérisés par une faible prévalence des facteurs d'insécurité alimentaire. L'ensemble des indicateurs retenus y affichent une intensité inférieure ou égale à celle observée sur l'ensemble du périmètre d'étude (à l'exception de la part des ménages avec des enfants de moins de trois ans, qui présente un taux très légèrement supérieur). Ils correspondent aux quartiers mixtes voire aux quartiers « bourgeois » des secteurs intra-rocade de l'agglomération bordelaise.

Les secteurs relevant de la classe 2 sont caractérisés par la forte intensité de trois indicateurs. Par rapport à l'ensemble du périmètre d'étude, ils comprennent un taux élevé de **travailleurs en emploi précaire**, une forte proportion d'**inactifs** et une surreprésentation de **ménages d'une seule personne**. Les individus non diplômés (ou disposant de faibles niveaux de diplômes) y sont au contraire sous-représentés. Sur le territoire de la ville de Bordeaux comme des communes périphériques, ces secteurs correspondent principalement aux localisations préférentielles des étudiants, mais aussi de jeunes ménages célibataires disposant d'un capital culturel relativement élevé, mais, parfois, de ressources pécuniaires faibles ou modestes. À Bordeaux, ces secteurs sont surtout représentés dans le quartier Victoire-Capucins, avec des extensions jusqu'à la place Nansouty au sud et vers le stade Chaban-Delmas à l'ouest.

Enfin, **les secteurs de la classe 3 se distinguent par le fait que l'ensemble des indicateurs sélectionnés y affichent un niveau supérieur à celui observé sur l'ensemble du périmètre intra-rocade** (à l'exception de la part des ménages d'une seule personne, qui y atteint un niveau proche de la moyenne du territoire intra-rocade). Ces secteurs sont spécialement caractérisés par une forte présence de familles avec de jeunes enfants, de ménages monoparentaux, mais aussi de personnes faiblement diplômées, par un taux de chômage élevé, la présence de population étrangère et/ou immigrée et une suroccupation des logements. Cartographiquement, les secteurs de cette classe dessinent une géographie proche de celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils correspondent pour l'essentiel aux quartiers où se concentre le parc d'habitat social de l'agglomération (le Grand Parc, les Aubiers, la Benaugue et Carle Vernet à Bordeaux, mais aussi Seige et la Châtaigneraie à Pessac, Thouars à Talence, Dorat à Bègles, Carriet à Lormont, Palmer à Cenon, etc.). À Bordeaux, ils comprennent aussi des secteurs situés dans le quartier de la gare Saint-Jean.

Carte 7 – Typologie des IRIS des secteurs intra-rocade selon les indicateurs de précarité



Source : INSEE (traitements a'urba)

La localisation des ménages en situation de pauvreté

Pour les besoins de cette étude, un travail a été réalisé pour estimer à l'IRIS le nombre de ménages (au sens fiscal du terme) dont le revenu disponible s'établit en deçà du seuil de 40 % du revenu médian national (cf. annexe méthodologique n° 2). Ce seuil de 40 %, qui définit ce qu'on peut qualifier de situation de « pauvreté sévère », est en effet apparu dans la littérature comme l'indicateur le plus robuste pour estimer le besoin de solidarité alimentaire.

La carte 8 ci-après présente les résultats. Elle fait d'abord apparaître certaines concentrations de situations de pauvreté sévère au sein de l'espace intra-rocade :

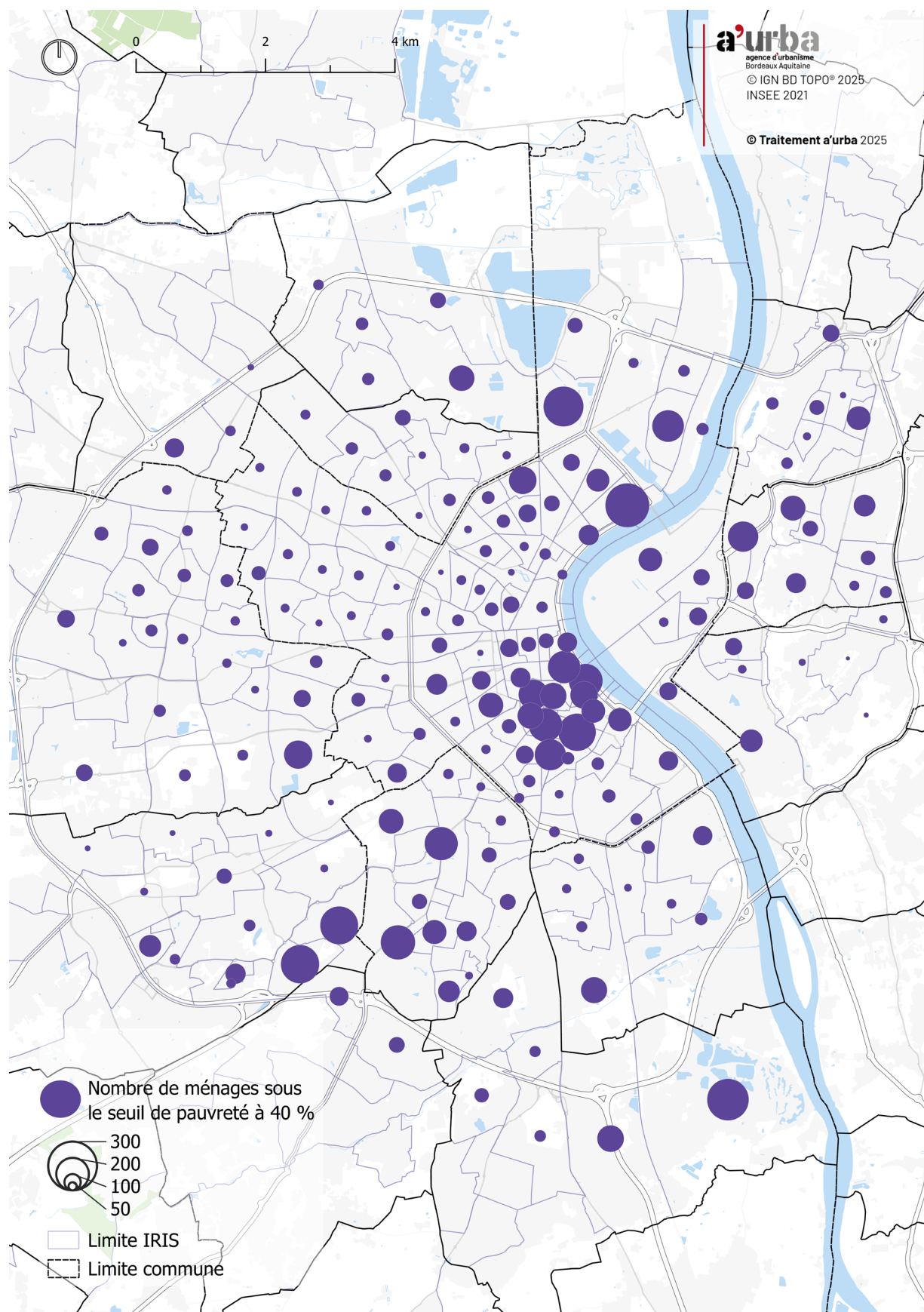
- Le secteur **Victoire / Capucins / Saint-Michel** en tout premier lieu,
- Mais aussi le **nord du quartier Chartrons-Grand Parc** (Grand Parc et Chantecrit) et le **sud de Bordeaux Maritime** (les Aubiers et Bacalan)
- Enfin, on observe une grappe constituée de plusieurs IRIS situés en **proximité du campus universitaire de Pessac-Talence-Gradignan**, spécialement sur les deux premières de ces trois communes.

La mise en regard des deux cartes précédentes conduit à formuler plusieurs remarques :

- D'abord, le croisement entre le nombre de ménages en situation de pauvreté sévère et la typologie des espaces de vie en fonction des indicateurs de précarité ne doit pas inciter à des interprétations hâtives : **même lorsqu'ils habitent le même quartier, les ménages en situation de pauvreté sévère peuvent relever de plusieurs catégories.** La typologie présentée sur la carte 7 caractérise l'espace de l'IRIS et les surreprésentations qui y sont présentes, mais pas forcément l'ensemble des ménages – même en situation de pauvreté – qui y vivent.
- Ensuite, l'estimation du nombre de ménages en situation de pauvreté sévère montre que les quartiers qui, en moyenne, ne présentent pas de facteurs de précarité (et qui relèvent donc de la classe 1 sur la carte 7), ne sont pas pour autant dépourvus de ménages en situation de pauvreté sévère. Il existe certes des polarisations au sein de l'espace bordelais (et plus généralement au sein de l'espace intra-rocade), mais **tous les quartiers**, y compris les plus bourgeois, **accueillent des ménages qui pourraient avoir besoin d'une aide alimentaire.**
- Plus spécifiquement, il est important de remarquer que **les ménages en situation de pauvreté sévère sont aussi nombreux à vivre dans un secteur géographique de la classe 1 que dans les secteurs relevant des classes 2 et 3.** À Bordeaux, parmi les quelque 8 700 ménages en situation de pauvreté sévère, 54 % résident dans des IRIS relevant de la catégorie 1.
- Enfin, il faut être attentif au fait que la représentation de la pauvreté sévère fournit un **nombre de ménages (fiscaux) et non pas un nombre d'individus.** Il n'est donc pas possible d'en inférer directement un volume de denrées alimentaires nécessaires ni les besoins en termes de capacité d'accueil. La mise en regard des cartes 7 et 8 peut toutefois laisser présumer que les ménages en situation de pauvreté sévère qui habitent dans des secteurs de catégorie 2 comportent probablement moins d'individus que ceux résidant dans les secteurs de catégorie 3.

Ces deux derniers points montrent que les deux approches adoptées ci-dessus ne délivrent chacune qu'une vision partielle. Un tableau certes plus complexe, mais plus exact de la réalité sociale ne peut être obtenu qu'en croisant ces approches complémentaires. C'est pourquoi les cartes de la section suivante, qui mettent en regard l'offre et les besoins potentiels d'aide alimentaire, combinent ces deux dimensions.

Carte 8 – Typologie des IRIS des secteurs intra-rocade selon les indicateurs de précarité



Source : a'urba (estimations à partir de données INSEE)

Concordance entre les géographies de l'offre et du besoin présumé

Les cartes 9 et 10 ci-après rapprochent la présomption d'un besoin de solidarité alimentaire avec la localisation des sites d'accès à deux formes d'aide, respectivement la mise à disposition de paniers ou de colis alimentaires et la présence d'une épicerie sociale et solidaire.

À Bordeaux, la répartition spatiale des points d'accès à des paniers / colis et à des épiceries sociales et solidaires apparaît dans l'ensemble **fortement corrélée** aux secteurs géographiques dans lesquels la précarité est concentrée et visible.

Ceci apparaît particulièrement dans certains **quartiers ayant une longue tradition populaire (Capucins) ou ouvrière (Bacalan)** et disposant d'une forte dynamique associative orientée autour des différentes formes de solidarité. En matière d'aide alimentaire, cette dynamique a pu s'orienter vers des formes différentes selon les quartiers : davantage autour des épiceries dans le quartier des Capucins, davantage vers la distribution de colis ou de paniers à Bacalan.

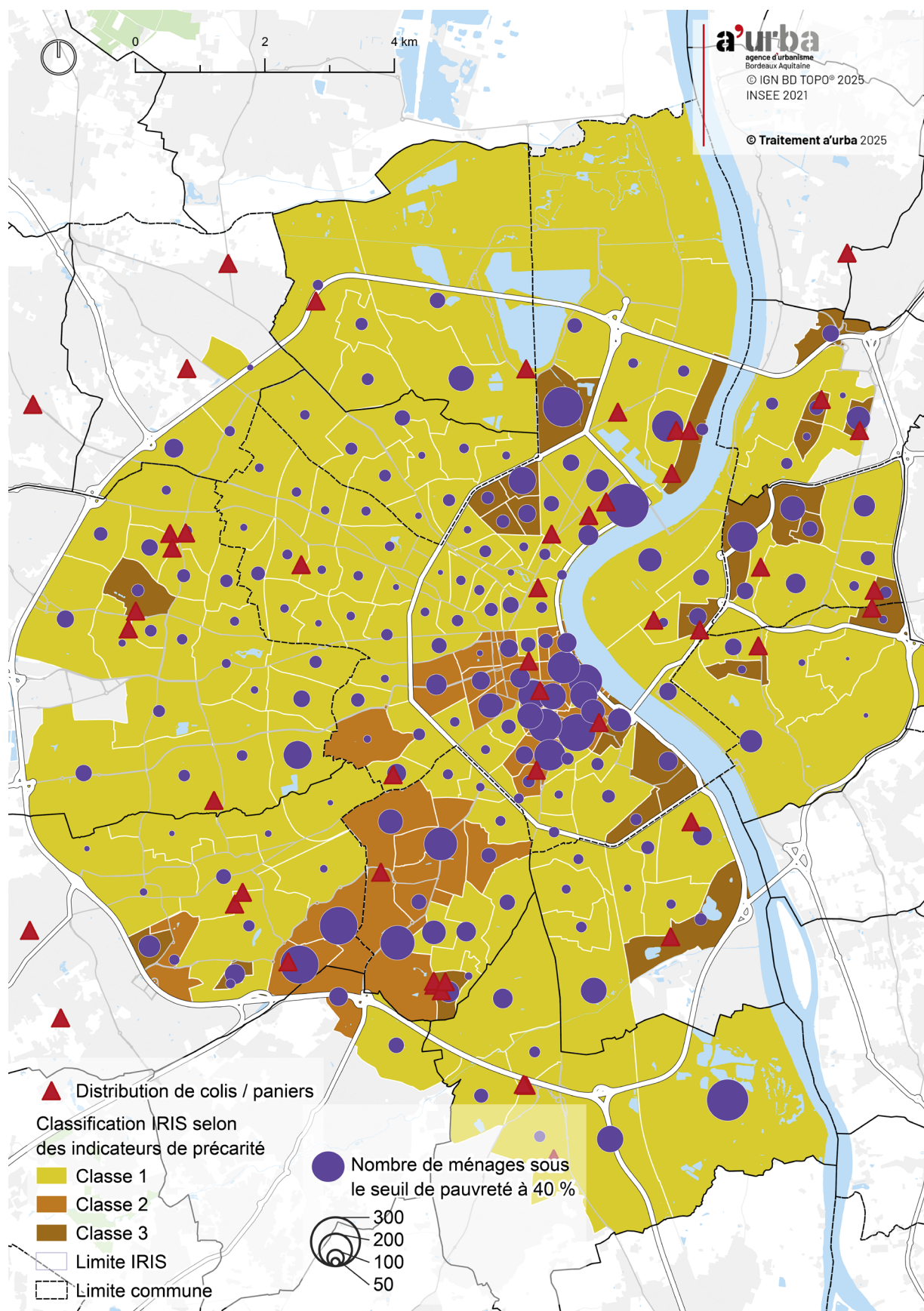
La situation des **quartiers concentrant des grands ensembles de logement social**, auxquels on peut ajouter les secteurs situés autour de la gare Saint-Jean, est plus contrastée.

- Dans le quartier de la Bastide, la **Benauges** bénéficie de l'implantation à proximité de deux grands acteurs nationaux de la solidarité (Le Secours populaire et la Croix-Rouge française).
- Les habitants du **Grand Parc** disposent certes d'une épicerie sociale et solidaire dans leur quartier, mais qui ne permet probablement pas de couvrir l'ensemble des besoins. Cependant, en raison de la porosité entre leur secteur et le quartier des Chartrons, ils peuvent sans doute facilement accéder à plusieurs sites de distribution de colis ou paniers (notamment au Foyer fraternel).
- Le quartier des **Aubiers** et le secteur **gare Saint-Jean** ne disposent pas de sites d'offre à proximité immédiate. Même s'ils sont tous deux irrigués par une ligne de tramway facilitant l'accès au centre-ville, leurs habitants doivent parfois franchir des ruptures urbaines pour recourir à une aide alimentaire de proximité (le boulevard Aliénor d'Aquitaine pour accéder depuis les Aubiers au site Daney des Restos du cœur, le boulevard Jean-Jacques Bosc pour accéder depuis Saint-Jean Belcier au Secours populaire de Bègles, voire les voies ferrées pour accéder au site Leydet des Restos du cœur).

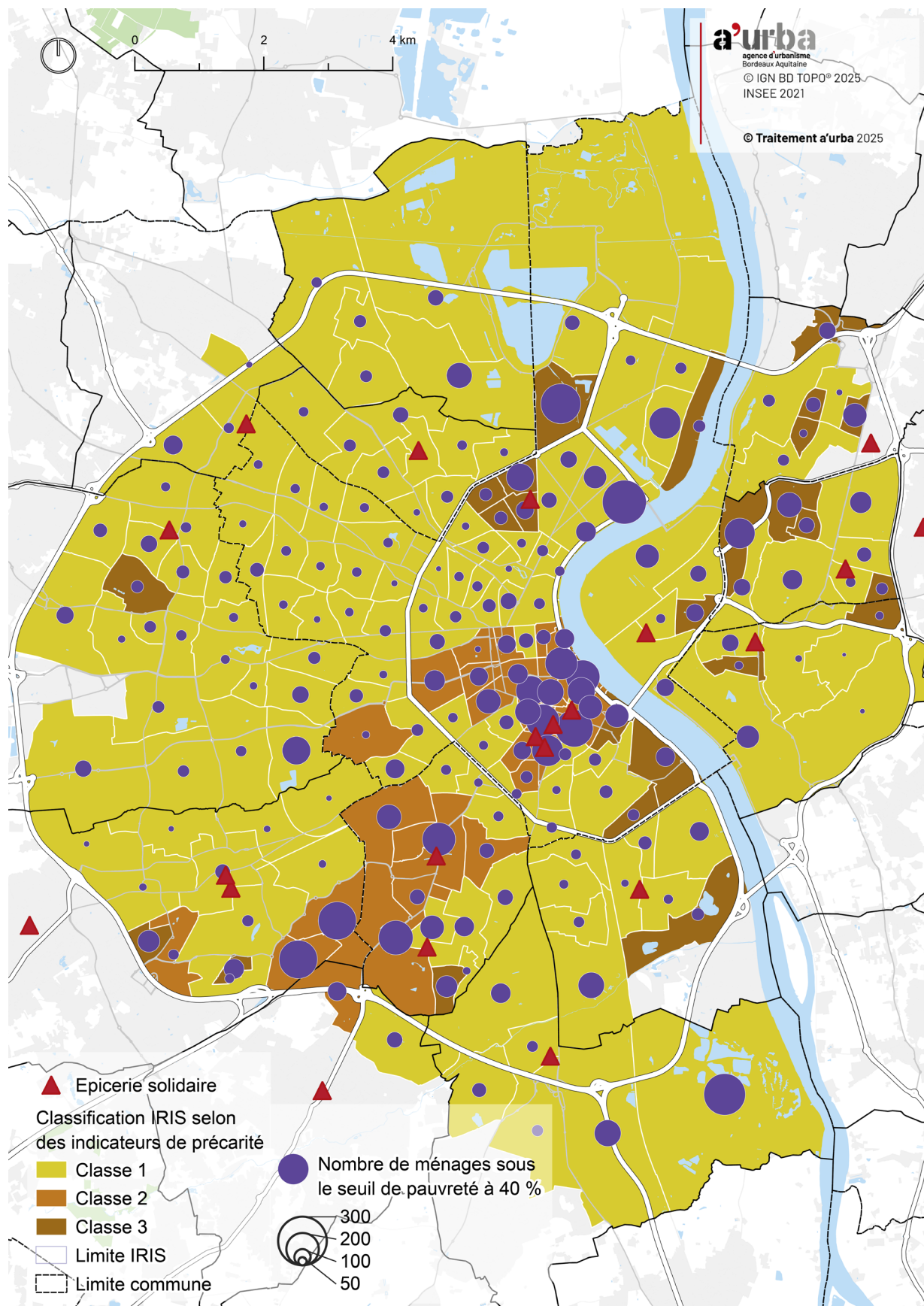
Concernant les secteurs situés à l'ouest de Bordeaux, il paraît opportun de distinguer les quartiers situés à l'intérieur de la ceinture des boulevards de ceux situés extra-boulevards :

- **Entre le cours d'Albret et le stade Chaban Delmas**, le secteur des rues Lecocq, Dandicolle et Mouneyra et de l'hôpital Saint-André apparaît insuffisamment doté en site d'offre de solidarité alimentaire, alors qu'il fait partie des secteurs de la catégorie 2 et accueille de nombreux ménages en situation de pauvreté sévère.
- Les quartiers **Caudéran** et **Saint-Augustin**, enfin, constituent des secteurs où la pauvreté sévère est diffuse et relativement invisibilisée. Ces caractéristiques ne facilitent pas l'implantation de dispositifs classiques de distribution alimentaire. Avec chacun un site de distribution de panier ou colis, ils n'apparaissent d'ailleurs pas spécialement sous-dotés si on les compare aux situations similaires des communes environnantes (Le Bouscat, les quartiers est de Mérignac et de Pessac ou les secteurs immédiatement extra-boulevards de Talence). Leurs habitants les moins aisés peuvent néanmoins soit connaître un grand nombre de situation de non-recours (en partie en raison de leur relatif isolement dans ces quartiers), soit devoir accepter des déplacements relativement longs pour accéder aux sites de distribution.

Carte 9 – Offre et besoin présumé de paniers / colis alimentaires



Carte 10 – Offre et besoin présumé d'épicerie sociales et solidaires



Réalités du terrain et pratiques des bénéficiaires et des acteurs

Afin de compléter les analyses précédentes, qui peuvent induire une vision partielle de l'accessibilité à l'aide alimentaire, il est apparu indispensable d'approcher les réalités du terrain en recueillant la parole des bénéficiaires et des acteurs associatifs (sur la méthodologie du recueil d'informations qualitatives, cf. **annexe méthodologique n° 3**).

La localisation : proximité, transports en commun et sécurité des trajets

Les recourants rencontrés n'habitent pas à des distances éloignées des sites où ils accèdent à une aide alimentaire. Neuf des onze personnes interrogées vivent sur le territoire communal de Bordeaux et disent ne pas rencontrer de difficultés particulières du point de vue de la distance et/ou des modes de déplacement pour s'y rendre. **Elles fréquentent des associations qui sont implantées près de chez elles** : les associations situées à Bordeaux sud pour les bénéficiaires de Bordeaux sud et Villenave-d'Ornon ; les associations présentes au nord pour les bénéficiaires habitant Chantecrit, Ginko ou Bacalan.

Même lorsqu'ils n'habitent pas loin, plusieurs recourants soulignent la **nécessité d'un transport en commun**, parce qu'ils se déplacent avec un charriot à roulette destiné à accueillir le contenu du panier et à faciliter le trajet retour. Le bus est le mode de transport le plus souvent évoqué par les personnes rencontrées, puis le tramway. Pour la grande majorité des recourants interrogés, le temps de parcours s'établit entre 10 et 15 minutes, comprenant quelques minutes de marche ainsi que le temps d'attente du bus. Seules les personnes interrogées ne vivant pas sur la commune de Bordeaux peuvent avoir des temps de parcours supérieurs à 20 minutes. Certains recourants en situation irrégulière disent privilégier les structures proches de leur lieu de vie, afin de minimiser les risques d'un contrôle de police. La localisation conditionne donc non seulement la facilité, mais aussi, parfois, la sécurité de l'accès.

Les acteurs de l'offre d'aide alimentaire confirment **l'importance de la proximité spatiale**. Soit qu'elle découle de la raison sociale même de l'association (fondée par des habitants afin d'apporter un soutien aux personnes du même quartier qui en ont besoin), soit qu'elle a été intégrée dans la politique de l'association pour faciliter l'accès des bénéficiaires (c'est le cas de certains acteurs multi-sites, comme les Restos du cœur, qui orientent vers l'antenne la plus proche), mais aussi pour **éviter que les produits frais ne s'extraient trop longtemps de la chaîne du froid**. Une autre association, dont les locaux sont situés à proximité immédiate d'un arrêt de tramway, indique que ses bénéficiaires soulignent régulièrement l'attrait de ce facteur de localisation et font part de leur satisfaction à cet égard.

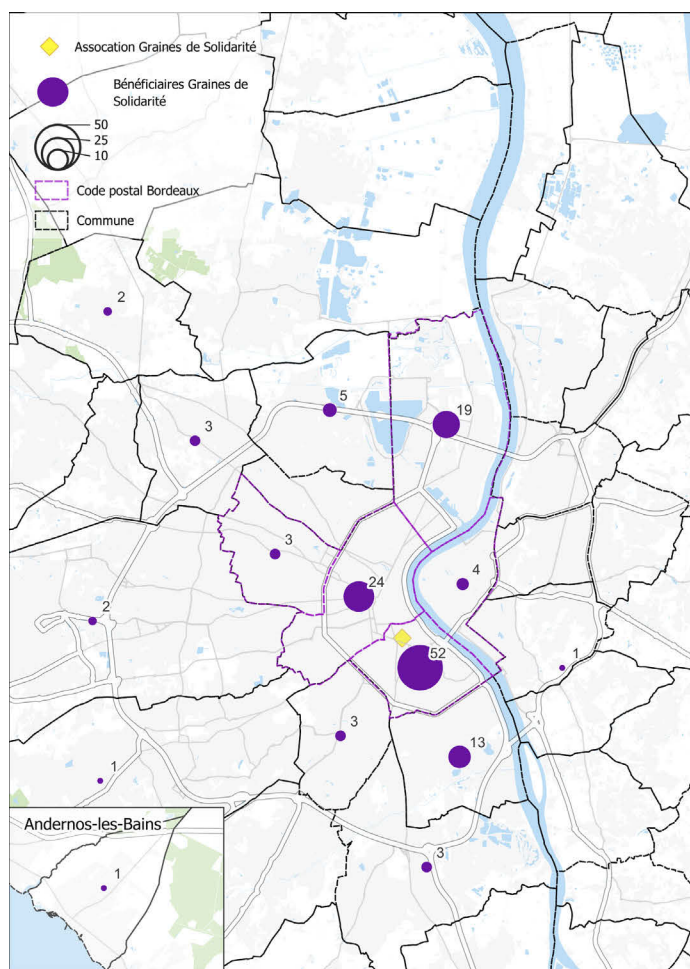
Deux acteurs associatifs ont accepté de partager, dans le cadre de cette étude, un fichier anonymisé de leurs bénéficiaires, comportant une information géographique sur leur lieu de vie :

- le code postal pour Graines de solidarité ;
- pour le Foyer fraternel, l'un des huit quartiers administratifs de Bordeaux (ou, sur le reste du territoire, le nom des communes).

Les cartes 11 et 12 confirment la **forte relation de proximité spatiale entre les bénéficiaires et l'association où ils se rendent** : entre 60 et 70 % des bénéficiaires habitent dans le secteur de l'association ou dans les secteurs immédiatement adjacents. Pour ces deux acteurs associatifs, dont les points de distribution sont localisés à l'intérieur de la ceinture des cours, les bénéficiaires ne vivant pas à Bordeaux ne représentent qu'entre un sixième et un quart du total. La part des non-Bordelais pouvant d'ailleurs en partie être liée à des situations résidentielles instables (squats, hébergement d'urgence...) et à la fidélité des bénéficiaires à une structure où ils ont acquis des repères. On notera enfin que plus de la moitié des bénéficiaires du Foyer fraternel habitent en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ce qui confirme qu'une part importante des bénéficiaires peuvent provenir de quartiers qui ne sont pas forcément identifiés comme concentrant les situations de précarité ou de pauvreté.

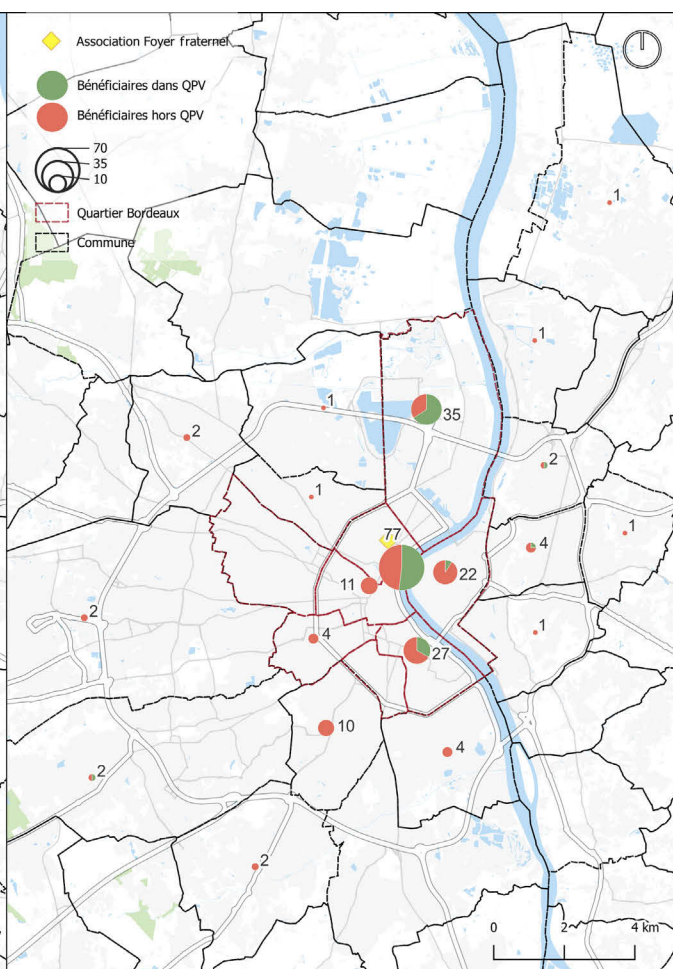
Cartes 11 et 12 – Lieu de vie des bénéficiaires de deux associations d'aide alimentaire

Carte 11 – Lieu de vie des bénéficiaires de Graines de solidarité



Source : Graines de solidarité (traitements a'urba)

Carte 12 – Lieu de vie des bénéficiaires du Foyer fraternel



Source : Foyer fraternel (traitements a'urba)

La possibilité de choisir ses produits

Les recourants manifestent une préférence pour les types d'aides alimentaires qui leur permettent de choisir les aliments. C'est une liberté leur permettant de **s'adapter au mieux à leurs préférences et contraintes alimentaires** :

« Je sais cuisiner. Parfois, avant de prendre des produits, je regarde d'abord des recettes sur Google pour voir ce que je peux en faire » ;

« Je préfère des produits frais. Comme je sais cuisiner, je préfère laisser les produits déjà cuisinés à ceux qui veulent » ;

« Je prends ce que je sais cuisiner, si je ne sais pas, je ne prends pas ! » ;

« Je ne prends pas de porc, je suis musulman » ;

« Il y a des choses qui me font mal au ventre ».

Les associations confirment ces attentes en signalant que les paniers « standards » peuvent entraîner du gaspillage lorsqu'ils ne correspondent pas au savoir-faire culinaire des bénéficiaires (par ex. des légumes méconnus), à leur régime alimentaire ou à leur équipement domestique (possibilité ou pas de conserver au frais). Certaines se sont adaptées aux préférences de leurs bénéficiaires, par exemple en achetant ponctuellement du bœuf halal ou en cherchant à diversifier le plus possible les produits disponibles. D'autres ont décidé de substituer un mode « panier » (que les bénéficiaires remplissent eux-mêmes) à un mode « colis » (préparé à l'avance en fonction des denrées disponibles). « Les produits qu'on donnait aux bénéficiaires ne correspondaient plus à leurs besoins (...) On avait proposé des cours de cuisine, mais c'était compliqué, il y a souvent des publics allophones ».

Le modèle de l'offre de paniers, en plus d'engendrer une meilleure adéquation aux besoins, est aussi perçu comme conférant davantage de liberté et de dignité aux bénéficiaires. Il se rapproche ainsi en partie du modèle de l'épicerie sociale et solidaire (lequel, en plus d'offrir le choix, permet aux bénéficiaires de se mélanger avec un public qui paie ses achats sans subvention).

Un dispositif global d'accompagnement et un vecteur de lien social

Pour les bénéficiaires, les lieux associatifs d'aide alimentaire ne se réduisent pas à cette seule fonction. Ils offrent aussi du **lien**, de la **protection** et d'**autres services** :

« J'avais besoin de voir du monde » ;

« On peut prendre des cours de français ici » ;

« C'est bien ici, car il y a les vêtements, des coiffeurs, des produits d'hygiène ».

Une jeune femme, mise à l'abri parce que victime de violences conjugales, se sent en sécurité lorsqu'elle se rend à l'association : « Je dois me protéger. Et, ici, ils le savent ».

Les associations peuvent aussi contribuer à renforcer le sentiment d'utilité sociale. Parmi les onze personnes interrogées, deux sont également bénévoles dans les associations qui leur viennent en aide, dans le local ou pour des maraudes.

L'ensemble des associations d'aide alimentaire qui participaient à l'atelier se donnent certes pour mission de contribuer aux besoins alimentaires, mais elles portent toutes un ou plusieurs services complémentaires à l'attention des bénéficiaires : aide à la personne, alphabétisation, information juridique, aide vacances loisirs, soutien à la recherche d'emploi, microcrédit, soins (infirmière, contraception, dépistage...), etc.

De plus, les sites des associations offrent un moment d'accueil, une occasion d'échanges et constituent des lieux de sociabilité, de liens pour des personnes qui sont parfois très isolées. Les associations s'engagent aussi sur des valeurs de respect et de confidentialité qui engendrent un sentiment de confiance (notamment pour les victimes de violence ou les sans-papiers).

Plusieurs facteurs de non-recours

Parmi les onze bénéficiaires, seules deux personnes ont connu les associations par l'intermédiaire des services d'aide sociale.

C'est principalement grâce à des proches ou à des connaissances que les personnes rencontrées ont entendu parler de l'association à laquelle elles recourent. **Le bouche à oreille** (via des voisins, de la famille, des personnes qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une aide alimentaire, ...) **joue un rôle majeur**.

Les acteurs associatifs signalent de leur côté que certains publics ne peuvent ou ne veulent pas se rendre dans les associations alors qu'elles en auraient besoin.

Le non-recours peut résulter d'une méconnaissance des dispositifs existants, **l'isolement étant un facteur aggravant**.

Mais **de nombreuses autres raisons sont pointées** : une fatigue ou une lassitude face aux démarches, des craintes liées à la police ou à la justice (pour les sans-papiers), le sentiment d'une perte de dignité (spécialement pour les personnes disposant d'une retraite insuffisante pour couvrir le quotidien – les femmes dans cette situation, notamment, n'osant pas venir), la crainte du regard des autres voire de la stigmatisation, l'impression de ne pas être légitime pour recevoir de l'aide (ou d'être dans une situation moins prioritaire que d'autres)...

Pour limiter en partie certains de ces facteurs et offrir davantage de confort psychologique, quelques associations ont mis en place des créneaux horaires spécifiquement dédiés à certains publics (par exemple aux personnes venant d'Ukraine ou d'autres territoires en conflit, aux gens du voyage...) voire ont dissocié leur service sur deux sites différents (par exemple pour permettre aux personnes seules, particulièrement des hommes, de ne pas éprouver une gêne ou de se sentir illégitimes face aux familles avec enfants).

D'autres associations réservent leurs actions uniquement à certaines catégories de population (par exemple aux étudiants).

Des horaires d'ouverture compatibles avec les rythmes de la famille et du travail précaire

Les bénéficiaires s'occupant d'enfants (notamment les femmes à la tête d'une famille monoparentale) expriment une nette préférence pour les horaires matinaux ou en journée, en dehors des horaires de dépose à l'école ou de sortie de l'école, et plus globalement en dehors des heures auxquelles les transports en commun sont très chargés, spécialement s'ils se déplacent avec un caddie.

La fréquence d'accès à l'aide alimentaire est **majoritairement d'une fois par semaine**, éventuellement complétée une fois par mois par la visite d'une autre association. Les bénéficiaires se voient parfois (selon la politique des associations) attribuer des créneaux de rendez-vous, qui sont globalement jugés adaptés, d'autant que pour les associations offrant plusieurs jours d'ouverture, la date du rendez-vous peut être modifiée, permettant de faire face à des incompatibilités d'agenda (rendez-vous médical ou scolaire, contrainte administrative...). Ces rendez-vous n'empêchent cependant pas toujours des temps d'attente : « *Je viens à 13 heures, je prends le ticket, on attend une heure, sinon on a moins de choses* ». Cette attente peut s'avérer difficile à vivre quand il fait froid ou qu'il pleut.

Les bénéficiaires font en outre état de **plus grandes difficultés à se nourrir en été**, lors de la fermeture de l'association.

Les acteurs de la solidarité alimentaire confirment l'importance des temporalités. Ils signalent que les contraintes horaires – notamment le faible nombre de points de distribution après 18 heures – peuvent générer un non-recours parmi les « travailleurs pauvres », dont le nombre s'accroîtrait en lien avec le développement du travail précaire.

Une association a ainsi décidé que, pendant sa distribution de 14 à 18 heures du jeudi, les personnes qui travaillent auraient une priorité pour pouvoir repartir rapidement.

Remarques conclusives, synthèse et enseignements

L'aide alimentaire constitue un pilier essentiel de la cohésion sociale, en répondant à des besoins fondamentaux que le modèle social français ne parvient plus à couvrir pleinement.

Le nombre de Bordelais en situation de grande précarité s'est accru ces dernières années et leur part au sein de la population générale ne diminue pas. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte plus large, marqué à la fois par la diffusion de situations d'emploi plus discontinues et plus incertaines, par des trajectoires conjugales plus instables, mais aussi par la fréquence croissante de crises – souvent d'échelle internationale – ayant parfois des conséquences migratoires (personnes provenant des zones en conflit) et presque systématiquement des répercussions économiques (hausse générale du coût de la vie, en particulier des produits alimentaires et de l'énergie).

Les publics ayant besoin de dispositifs d'urgence pour couvrir leurs besoins essentiels sont désormais plus diversifiés, incluant des travailleurs précaires, des étudiants, des familles monoparentales ou encore des retraités percevant de faibles pensions.

Face à cette demande en expansion et plus hétérogène, les dispositifs d'aide alimentaire portés ou coordonnés par les acteurs associatifs et par le CCAS de Bordeaux sont soumis à des contraintes croissantes. Leurs interventions deviennent de plus en plus complexes qu'elles s'inscrivent dans un contexte présentant à la fois de fortes tensions sur les finances publiques nationales et locales, et des difficultés rencontrées tant en matière d'approvisionnements que de mobilisation de ressources humaines bénévoles supplémentaires.

La présente étude ne visait pas à englober l'ensemble de ces problématiques, mais à apporter des repères sur une dimension généralement peu intégrée dans ces questions, celle de l'accessibilité de l'aide alimentaire.

De la même manière, plusieurs rapports produits ces dernières années ont développé des recommandations, dont certaines peuvent inspirer les acteurs publics locaux. Les pistes de recommandation figurant ci-après s'attacheront uniquement à envisager les fils qui pourraient être directement tirés des principaux éléments de diagnostic élaborés ci-dessus.

Le diagnostic d'ensemble révèle d'abord l'existence d'une offre importante et diversifiée au sein des secteurs intra-rocade de l'agglomération bordelaise, avec 88 points d'accès recensés, dont 38 sur la commune de Bordeaux. Cette offre est fortement polarisée, en particulier dans le centre-ville et dans les secteurs Victoire-Capucins et Bacalan. À l'inverse, l'ouest de Bordeaux apparaît peu doté.

L'analyse par services montre que la polarisation concerne particulièrement la distribution de repas préparés ainsi que les épiceries sociales et solidaires. La distribution de repas – essentielle pour les personnes sans domicile fixe ou ne disposant pas de moyens de cuisiner – est en outre la plus susceptible de connaître des interruptions de service, notamment au cœur de l'été, lorsque les congés des bénévoles fragilisent la continuité de l'offre.

La localisation de la présomption des besoins confirme **plusieurs noyaux de concentration de la pauvreté sévère** : Victoire-Capucins, le Grand Parc, les Aubiers, Bacalan. L'étude montre néanmoins que la pauvreté bordelaise ne se réduit pas à ces seuls secteurs, connus pour la fragilité sociale d'une grande partie de leur population et qui soit condensent de nombreux logements sociaux, soit accueillent des logements locatifs privés en partie dégradés et jouant le rôle de « parc social de fait ». Sur la commune, les ménages en situation de pauvreté sont aussi nombreux à résider dans ces secteurs que dans des quartiers mixtes dont les indicateurs socio-économiques n'attirent pas l'attention, voire dans les quartiers les plus bourgeois. Ceci révèle l'existence de **situations de pauvreté diffuse et moins visible**, ce qui rejoint d'autres analyses récentes portant notamment sur la localisation fine de la pauvreté dans les trois plus grandes villes françaises.

Tant les échanges avec les acteurs de la solidarité alimentaire que les entretiens réalisés avec des bénéficiaires confirment le **rôle joué par la proximité spatiale** dans l'accès aux dispositifs d'aide, notamment pour répondre aux contraintes d'agenda des familles avec des enfants (et tout particulièrement des femmes cheffes de famille monoparentale), aux besoins parfois de minimiser les risques de contrôles d'identité et, tout simplement, à l'inconfort de transporter une charge lourde au sortir d'une épicerie ou après avoir perçu un panier ou un colis.

Mais l'accessibilité ne se résume pas aux seules distances. La proximité du site d'accès à la solidarité alimentaire doit aussi s'analyser comme celle que le bénéficiaire entretient fonctionnellement, psychologiquement et socialement avec lui. L'analyse de la réalité vécue montre notamment l'importance de la possibilité de **choisir soi-même les denrées alimentaires**, vécue comme un facteur de liberté et de dignité. Les bénéficiaires sont également sensibles aux **autres aspects qui accompagnent l'aide alimentaire** : des occasions de sociabilité, un sentiment de protection, l'accès effectif ou potentiel à d'autres services qui constituent un accompagnement plus global.

Enfin, les entretiens avec les bénéficiaires et les échanges avec les acteurs de l'aide alimentaire ont mis l'accent sur deux autres dimensions importantes de l'accessibilité : la **dépendance aux temporalités** (horaires d'ouverture en journée, périodes de fermeture annuelles...) et les **risques élevés de non-recours**, qu'ils soient liés à l'isolement, à un sentiment de honte ou d'illégitimité ou encore à une méconnaissance des dispositifs existants.

Cette étude confirme ainsi **trois types d'enjeux**, qui sont déjà reconnus et appropriés par la ville et le CCAS de Bordeaux, ainsi que par une grande partie des acteurs associatifs :

- Renforcer l'offre en soirée et pendant les périodes de congés
- Développer le maillage des sites d'accès à l'aide alimentaire
- Approfondir les efforts visant à limiter le non-recours

Ces enjeux font déjà l'objet d'actions ou d'expérimentations, qui pourraient être accentuées ou renouvelées. Dans le contexte financier actuel, ils impliqueront probablement une meilleure redistribution ou répartition de l'offre globale en matière d'aide alimentaire. Parallèlement, quelques nouvelles pistes, dont l'opérationnalité technique devrait être approfondie, pourraient aussi être examinées.

a/ Mobiliser davantage de bénévoles, spécialement dans les lieux et aux moments aujourd'hui insuffisamment couverts.

La ville de Bordeaux dispose d'ores et déjà d'un espace en ligne permettant aux habitants de connaître les associations qui recherchent des bénévoles et de repérer des actions dans lesquelles ils seraient susceptibles de s'investir. Une démarche davantage proactive pourrait compléter ce dispositif. Des **campagnes de communication** dédiées à la solidarité alimentaire (presse, affichage, réseaux sociaux) pourraient par exemple être expérimentées, destinées à renforcer le nombre et la diversité des bénévoles.

Elles pourraient être spécialement destinées à l'amorçage et à la facilitation d'initiatives portées par des associations, notamment pour répondre à des enjeux importants : un déplacement ou un élargissement des créneaux horaires vers le soir, le maintien d'une offre de maraude ou de distribution de repas au cours des semaines creuses de l'été, le lancement d'une nouvelle offre de solidarité alimentaire dans des quartiers peu dotés (création d'une épicerie sociale et solidaire, ouverture d'un site de distribution de paniers, implantation par une association d'un nouveau frigo solidaire).

b/ expérimenter des dispositifs permettant de mieux irriguer des secteurs géographiques aujourd'hui peu couverts par l'offre d'aide alimentaire

L'installation de points d'offre de solidarité alimentaire dans des quartiers sous-dotés pourrait se heurter à la difficulté, pour les acteurs associatifs, d'y trouver des locaux à un coût abordable. De plus, dans les quartiers où la pauvreté est diffuse, les dispositifs à proposer devront à la fois être plus légers (installation de frigos solidaires, antenne satellite d'associations distribuant déjà – mais ailleurs – des colis ou des paniers) et s'appuyer sur un réseau actif et dense de personnes susceptibles de faire connaître l'action proposée auprès d'un grand nombre d'habitants.

Dans ces secteurs géographiques, il serait intéressant d'expérimenter l'ouverture de nouveaux sites d'offre d'aide alimentaire en les adossant au tissu associatif déjà existant (mais dont la raison sociale ne couvre pas l'aide alimentaire). La ville et le CCAS pourraient par exemple repérer, au sein des locaux des associations déjà actives sur ces secteurs (notamment celles qui bénéficient d'une subvention de la ville), si certaines salles sont à la fois systématiquement inoccupées une ou deux demi-journée(s) par semaine et adaptées à l'organisation d'une distribution de colis ou de paniers. L'adossement à une association déjà existante permettrait la mutualisation de locaux (à des coûts faibles, voire nuls), offrirait des relais de communication de bouche à oreille au sein du quartier et donnerait un point d'ancrage et une légitimité au nouveau dispositif. Ceci constituerait aussi un avantage dans des secteurs où le niveau de vie moyen de la population résidente est élevé et où des actions de solidarité alimentaire risqueraient d'être perçues comme inutiles voire d'être mal acceptées.



L'association Crepaq* met à disposition des réfrigérateurs et garde-manger solidaires dans l'espace public. Quatre sont implantés sur la commune de Bordeaux. C'est par exemple le cas au Grand Parc, à côté de l'épicerie solidaire Épi C'Tout.

Crédit photo : @a'urba

(*) Centre ressource d'écologie pédagogique de Nouvelle-Aquitaine.

Une telle action devrait être préparée en amont par le CCAS, en vérifiant les conditions auxquelles une association bordelaise de solidarité alimentaire se tiendrait prête à expérimenter un créneau de distribution de colis ou de panier sur un site satellite.

De la même manière, les espaces publics qui jouxtent les locaux des associations déjà actives dans des secteurs où les situations de pauvreté sont diffuses pourraient être adaptés à l'implantation de frigos solidaires.

c/ Ouvrir des créneaux d'accueil dédiés à certains publics particulièrement touchés par le non-recours

Les motifs du non-recours sont à l'évidence multiples et complexes : méconnaissance des dispositifs, difficultés concrètes (administratives, déplacements, horaires d'accès...), difficultés davantage psychologiques liées à la représentation de soi-même et au possible regard des autres, etc.

Parallèlement aux autres actions qu'il mène déjà pour limiter le non-recours, le CCAS pourrait organiser des réunions de concertation avec les acteurs associatifs de l'aide alimentaire, afin de réfléchir à l'opportunité de développer des créneaux spécialement dédiés aux catégories les plus touchées par le non-recours. Ces catégories devraient être définies collectivement, mais pourraient par exemple concerner les « travailleurs pauvres », les personnes âgées isolées et aux petites retraites, les personnes en rupture ayant subi un basculement récent (perte d'emploi, séparation...), les jeunes précaires (ne pouvant pas bénéficier des dispositifs ciblant les étudiants).

L'existence, sur la commune de Bordeaux, d'au moins un lieu et un créneau spécifiquement dédiés à chacun de ces types de public pourrait présenter plusieurs avantages :

- Lorsque le dispositif serait communiqué aux bénéficiaires potentiels (par le CCAS, par d'autres structures d'aide sociale...), ceux-ci comprendraient que leur situation n'est pas singulière et qu'elle fait l'objet d'une attention particulière, ce qui limiterait le sentiment de non-légitimité d'un recours ;
- Spécialement conçus pour des situations spécifiques, ces dispositifs pourraient être associés à une localisation et à des horaires bien adaptés aux catégories ciblées ;
- Portés néanmoins par des associations qui conduisent en parallèle des actions non ciblées, les critères d'accès (en termes de revenus, de reste à vivre ou de recommandation par un professionnel de l'aide sociale) resteraient identiques à ceux associés aux autres publics, limitant ainsi les risques de suspicion de favoritisme.

Annexes méthodologiques

Annexe 1 – Présomption du besoin d'aide alimentaire à partir d'indicateurs socio-démographiques

La présomption des besoins d'aide alimentaire est caractérisée à partir d'indicateurs régulièrement cités dans les études relatives à la précarité alimentaire, comme étant souvent corrélés au besoin de solidarité alimentaire.

Quinze indicateurs ont été retenus, disponibles à l'échelle de l'IRIS¹ dans les statistiques fournies par le recensement de l'INSEE (tableau 2).

Une analyse statistique multivariée (ACP-CAH) a été réalisée afin de simplifier l'analyse tout en conservant l'essentiel des informations.

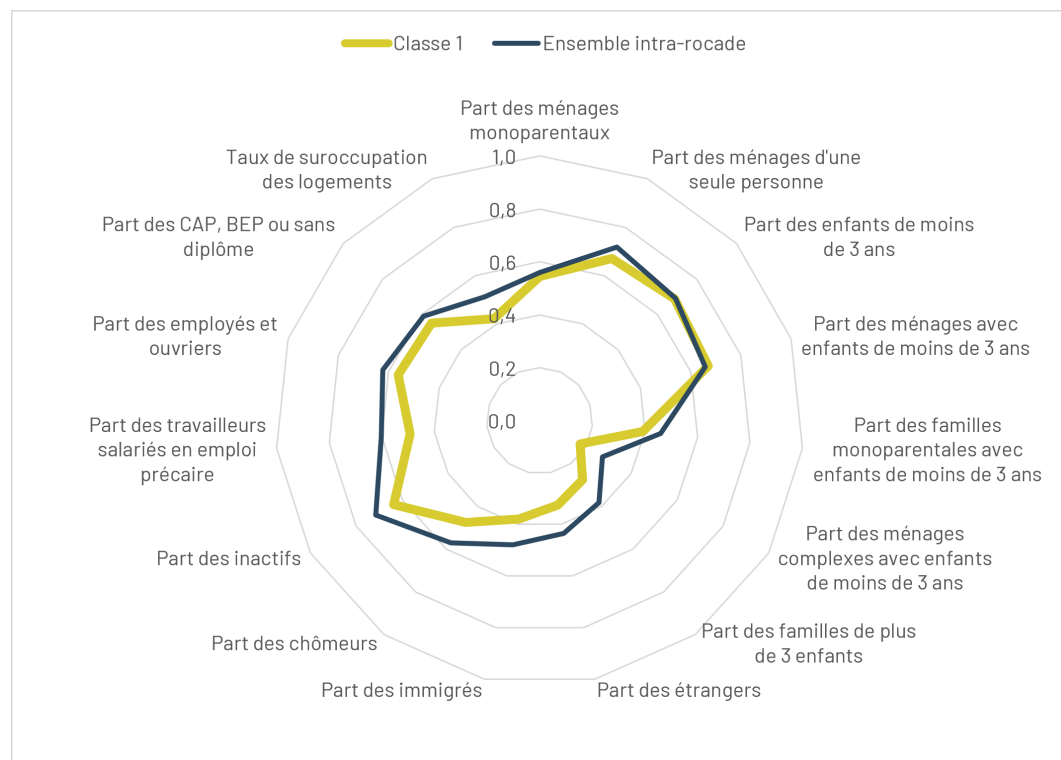
Il en est découlé une segmentation des IRIS en trois catégories homogènes (cf. les graphiques 4 à 6).

1. Les « IRIS » ont été choisis comme maille spatiale de référence pour les analyses infracommunales. Les IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) sont des délimitations infracommunales développées par l'INSEE et constituent les briques de base en matière de diffusion de données statistiques.

Tableau 2 – Indicateurs de précarité alimentaire retenus

Indicateurs retenus	Construction des indicateurs
Part des ménages monoparentaux	Nombre de ménages dont la famille principale est une famille monoparentale / Nombre de ménages
Part des ménages d'une seule personne	Nombre de ménages d'une seule personne / Nombre de ménages
Part des enfants de moins de 3 ans	Nombre de personnes de 0 à 2 ans / Population
Part des ménages ayant des enfants de moins de 3 ans	Nombre de ménages ayant des enfants de moins de 3 ans / Nombre de ménages
Part des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 3 ans	Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 3 ans / Nombre de familles
Part des ménages complexes ayant des enfants de moins de 3 ans	Nombre de ménages complexes ayant des enfants de moins de 3 ans / Nombre de ménages
Part des familles de plus de 3 enfants	Nombre de familles avec 4 enfants ou plus de moins de 25 ans / Nombre de familles
Part des étrangers	Nombre d'étrangers / Population
Part des immigrés	Nombre d'immigrés / Population
Taux de chômage (définition recensement)	Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans / Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans (princ)
Part des inactifs	Nombre de personnes inactives de 15 à 64 ans / Nombre de personnes de 15 à 64 ans
Part des travailleurs salariés en emploi précaire (y compris 65 ans et plus déclarant un emploi)	Nombre de salariés précaires / Nombre de salariés
Part des employés et ouvriers	(Nombre d'employés actifs de 15 à 64 ans + Nombre d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans) / Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans (compl)
Part des CAP, BEP ou sans diplôme	(Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'un CAP, d'un BEP ou équivalent + Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme ou au plus un CEP) / Nombre de personnes non scolarisées de 15 ans ou plus
Taux de suroccupation des logements	Nombre de résidences principales hors studio de 1 personne en suroccupation / Nombre de résidences principales

Graphique 4 – Caractéristique des secteurs relevant de la classe 1

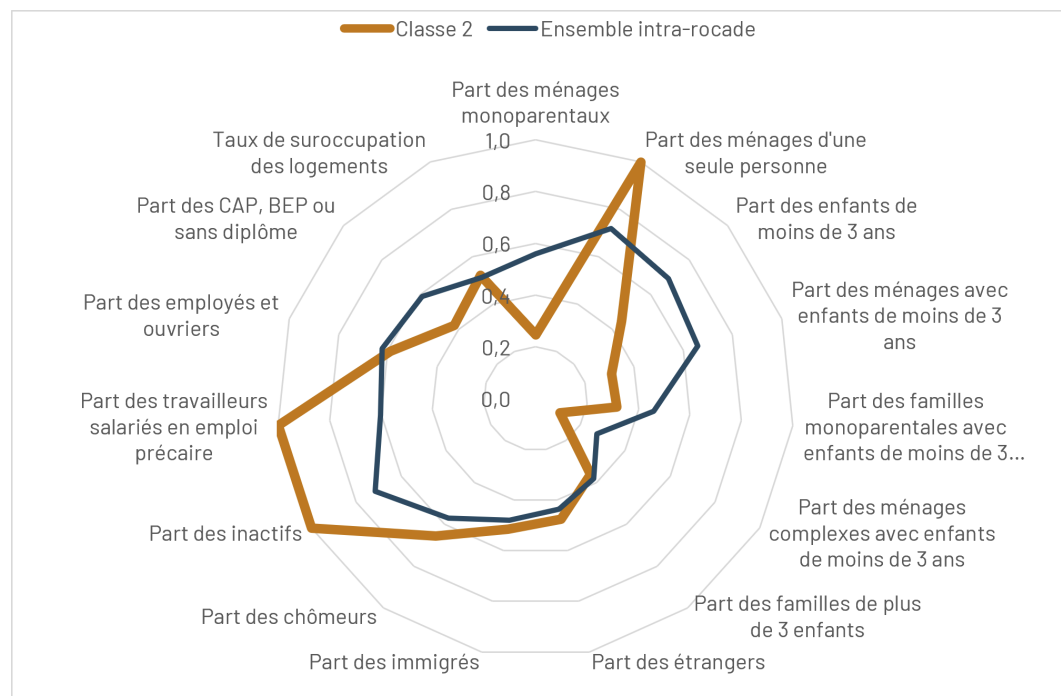


Classe 1 (139 IRIS)

Faibles indices de précarité dans ces IRIS

IRIS-types : Peylanne-Leysotte (Talence) / Chêneraie-Lavigne (Le Bouscat) / Lestonnat-Monséjour 2 (Bordeaux-Caudéran)

Graphique 5 – Caractéristique des secteurs relevant de la classe 2



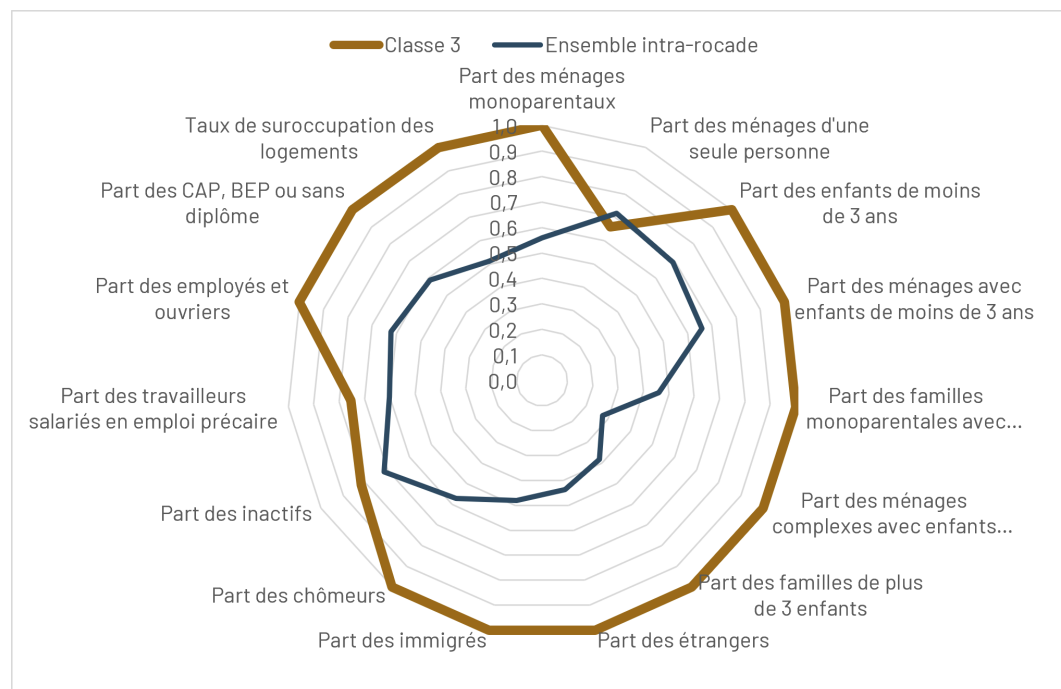
Classe 2 (29 IRIS)

Beaucoup de ménages d'une seule personne

Forte proportion d'inactifs et de salariés en emploi précaire

IRIS-types : Nansouty 4 (Bordeaux) / Capucins-Victoire 8 (Bordeaux) / Nansouty 9 (Bordeaux)

Graphique 6 – Caractéristique des secteurs relevant de la classe 3



Classe 3 (25 IRIS)

Forte proportion de familles et de ménages avec enfants

Forte proportion de peu diplômés

Taux de chômage important

Importante part d'étrangers et d'immigrés

IRIS-types : Cité Carriet 2-La Croix Rouge (Lormont) / Chartrons Grand Parc 6 (Bordeaux) / Chartrons Grand Parc 7 (Bordeaux)

Annexe 2 – Présomption du besoin d'aide alimentaire à partir du revenu disponible

Objectif : Localiser les situations de pauvreté sévère à une échelle spatiale fine

Le seuil de pauvreté généralement adopté en France correspond à 60 % du revenu médian national. Or une étude réalisée par l'INSEE en 2022 a montré qu'en France, **les recourants à l'aide alimentaire** (distribution de colis ou de paniers) **ont très généralement un niveau de vie qui se situe en deçà du seuil de 40 % du revenu médian**. C'est le cas de 72 % de ceux qui vivent en logement ordinaire et de 88 % des autres recourants.

L'INSEE ne diffuse qu'à la maille communale le pourcentage de ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 40 %. L'ambition de l'étude était d'estimer les situations de pauvreté sévère à une échelle spatiale fine.

Ce travail s'est appuyé sur les statistiques, diffusées par l'INSEE, de la distribution des revenus disponibles des ménages par unité de consommation (cf. tableau 3).

Il a également pris appui sur les caractéristiques de la répartition de la population française selon son niveau de vie (cf. graphique 7). L'hypothèse a été faite que, dans chaque IRIS, la répartition de la population selon le niveau de vie suivait, pour les niveaux de revenu inférieurs au 2e décile, une courbe de type logarithmique, similaire à celle observée à l'échelle nationale.

Pour chacun des IRIS du périmètre d'étude, le nombre et la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 40 % ont été approchés, en estimant une fonction $f(x)$ de type logarithmique passant par les trois points suivants :

$$f(1) = 0$$

$$f(0,1 \times \text{Nombre de ménages de l'IRIS}) = \text{Revenus disponibles du 1er décile de l'IRIS}$$

$$f(0,2 \times \text{Nombre de ménages de l'IRIS}) = \text{Revenus disponibles du 2e décile de l'IRIS}$$

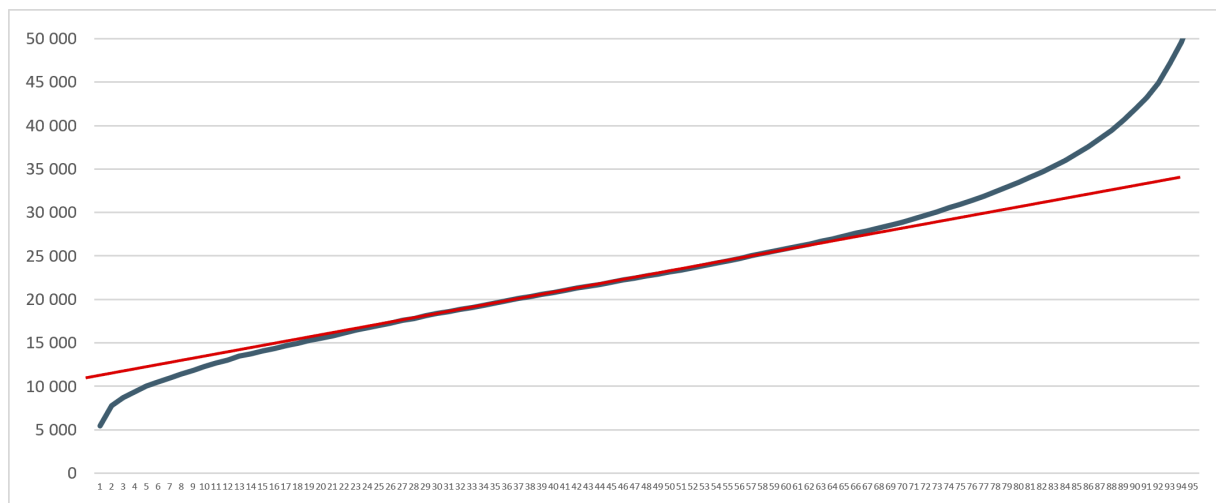
Les résultats obtenus ont ensuite été comparés, commune par commune, avec la part des ménages dont les revenus sont situés en deçà du seuil de 40 %, statistique qui est diffusée par l'INSEE à l'échelle communale. Les résultats calculés par IRIS ont alors été ajustés, par itération, de sorte que la somme du nombre de ménages en situation de pauvreté dans chacun des IRIS d'une commune soit égale à la somme du nombre de ménages en situation de pauvreté de la commune correspondante.

Tableau 3 - Distribution des revenus disponibles des ménages par unité de consommation (2021)

Code IRIS	Libellé de l'IRIS	Code Commune	Libellé commune	1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	Médiane	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile
330630101	Le Lac 1	33063	Bordeaux	10 390	12 980	14 950	17 830	19 810	22 390	24 820	28 240	33 510
330630404	La Bastide 4	33063	Bordeaux	8 740	10 720	12 350	13 780	14 960	16 570	18 610	21 140	25 040
330630904	Saint-Augustin 4	33063	Bordeaux	13 460	18 360	22 060	25 630	28 550	32 500	35 900	42 670	54 470
330631202	Nansouty 2	33063	Bordeaux	15 610	20 790	25 010	29 040	33 250	37 210	43 540	52 900	70 140
330631208	Nansouty 8	33063	Bordeaux	12 720	16 500	19 900	22 610	25 130	27 850	31 420	35 010	43 280

Source : INSEE (Filosofi)

Graphique 7 - Répartition de la population française par centiles selon son niveau de vie (en euros par an) (2021)



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 20

Annexe 3 – Le recueil d’informations qualitatives

- Onze entretiens avec des recourants se sont déroulés en septembre 2025, avec l'appui de trois associations distribuant des colis ou paniers alimentaires. Ce panel comprenait 7 femmes (dont 5 en famille monoparentale) et 4 hommes (dont 3 vivent seuls), âgés de 37 à 65 ans. Neuf d'entre eux vivaient sur la commune de Bordeaux, une à Villenave-d'Ornon, un à Mérignac. Les sujets abordés dans le questionnaire semi-directif portaient sur :

- le type de ménage, l'âge, la présence d'enfants et les conditions de vie,
- les facteurs qui ont permis de connaître l'association dans laquelle ils viennent s'approvisionner,
- l'éloignement géographique entre leur lieu de vie et le lieu de distribution,
- le moment et la fréquence des visites,
- les atouts et les freins en matière d'accès aux aides,
- et la couverture des besoins, le matériel disponible pour cuisiner...

- Par ailleurs, les acteurs impliqués dans la mise à disposition d'aide alimentaire ont participé aux réunions du comité de suivi de l'étude et ont été invités à participer à un atelier de travail. Celui-ci s'est tenu en juillet 2025 et a réuni, outre le CCAS de Bordeaux, sept de ces acteurs (Gargantua, les Restos du cœur, la banque alimentaire de Bordeaux-Gironde, Local'attitude, le Foyer fraternel, le centre social Bordeaux-Nord et Graines de solidarité). Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- les caractéristiques des publics accueillis,
- les critères d'éligibilité pour accéder aux paniers ou à l'épicerie sociale,
- l'état de la demande face à l'offre de solidarité alimentaire et les moyens des associations,
- les facteurs favorisant ou entravant l'accès des bénéficiaires aux ressources alimentaires,
- et les publics « invisibles » (situations de non-recours).

Éléments bibliographiques

Alim'Activ, « Les conditions de réussite d'une coordination locale : témoignage de Bordeaux et Paris », Boîte à outils – Coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire, 2021

Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouch, « Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres », France Portrait social, édition 2022, INSEE Références, 22 novembre 2022

Ariane Alberghini et alii, « L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics », Recherche sociale, n° 221, Hiver 2017

Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Rapports d'activité 2021 et 2023

CCAS de Bordeaux, « Le projet alimentaire territorial à vocation sociale de Bordeaux », 2021

CCAS de Bordeaux, « Animation partenariale des acteurs de la solidarité alimentaire à Bordeaux », 2024

CCAS de Bordeaux, La nuit de la solidarité – Synthèse des résultats, édition 2025

Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale, Groupe de travail n° 1 « Mieux caractériser la précarité et les parcours des personnes en situation de précarité alimentaire », décembre 2022.

Crédoc-Ansa, Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France, Revue de la littérature, 2021

Crédoc-Ansa, Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France, Diagnostic à échelon communal, 2023

François Cusin, « Géographie de la pauvreté : la situation paradoxale des centres des métropoles françaises », Géographie, économie, société, vol. 25, n° 4, 2023, pp. 599-632

Judith MartinFernandez, France Caillavet, Pierre Chauvin, « L'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne : prévalence et inégalités socioterritoriales », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Institut de veille sanitaire, 20 décembre 2011, n°49-50

Vobsalim 34 (Vers un observatoire des solidarités alimentaires – Hérault), Vulnérabilité à la précarité alimentaire, site web vobsalim34.org, 2022

L'a-urba tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de ce projet, et notamment :

- Les recourants à l'aide alimentaire qui ont accepté d'accorder un entretien ;
- L'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels qui ont participé aux différentes étapes de l'étude (réunions du comité de suivi, atelier de travail, demi-journée de restitution et d'échanges) ;
- Solinum.
- Le CCAS de Bordeaux.